



RAPPORT FINANCIER 2016

Le 6 mars 2017

SOMMAIRE

▪	ORGANES SOCIAUX DE ORANGE BANK	1
▪	RAPPORT DE GESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
▪	RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	72
▪	COMPTES SOCIAUX	76
▪	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX	104
▪	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	108
▪	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016	111

ORGANES SOCIAUX DE ORANGE BANK

Au 31 décembre 2016 et au 10 février 2017

Conseil d'administration

Ramon Fernandez
Président

Fabrice Heyriès
Vice-Président

Jérôme Berger
Administrateur

Christian Cochenec
Administrateur

Fabienne Dulac
Administratrice

Hortense Lhermitte
Administratrice

Michel Lungart
Administrateur

Jean-Bernard Mateu
Administrateur

Laurent Paillassot
Administrateur

Marc Rennard
Administrateur

Perrine Vidalenche
Administratrice

Comité des nominations

Marc Rennard
Président

Fabrice Heyriès

Laurent Paillassot

Comité des rémunérations

Marc Rennard
Président

Michel Lungart

Jean-Bernard Mateu

Comité des risques

Jean-Bernard Mateu
Président

Fabrice Heyriès

Jérôme Berger

Comité d'audit

Hortense Lhermitte
Présidente

Jean-Bernard Mateu

Jérôme Berger

Comité stratégique de développement

Michel Lungart
Président

Fabienne Dulac

Christian Cochenec

Laurent Paillassot

Marc Rennard

Direction générale

André Coisne
Directeur général

Delphine d'Amarzit
Directrice générale déléguée

RAPPORT DE GESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FEVRIER 2017

1. L'environnement économique en 2016	4
2. Le développement des activités	5
2.1 La banque des particuliers	5
2.2 Autres marchés	7
2.3 Les activités de trésorerie	8
2.4 Développement des partenariats	8
2.5 L'actualité des filiales	9
3. Les principaux chantiers en 2016	10
3.1 Mise en œuvre du projet de lancement de l'offre Orange Bank et de la nouvelle offre dans les réseaux Groupama	10
3.2 Projets informatiques majeurs	10
3.3 Certificats mutualistes	11
3.4 Mise en œuvre des nouvelles réglementations	11
4. La gestion des ressources humaines	12
4.1 La gestion des effectifs	12
4.2 Les relations sociales	12
5. Gouvernance	13
5.1 Comité d'audit	13
5.2 Comité des risques	13
5.3 Comité des rémunérations	14
5.4 Comité des nominations	15
5.5 Comité stratégique de développement	16
6. Les comptes sociaux	17
6.1 Résultat comptable de la Banque au 31 décembre 2016	17
6.2 Analyse du résultat	17
7. Affectation du résultat	19
8. Les événements postérieurs au 31 décembre 2016	19
9. La gestion des risques	19
10. Responsabilité sociale et environnementale	20
11. Autres informations réglementaires	20
11.1 Répartition du capital social de Groupama Banque	20
11.2 Actionnariat salarié	20
11.3 Délégations en matière d'augmentation de capital	20
11.4 Sociétés contrôlées par Groupama Banque	20
11.5 Prises de participations et de contrôle	20
11.6 Délai moyen de règlement des fournisseurs	21
11.7 Comptes inactifs	21
11.8 Financement de micro-crédit	21
11.9 Les activités de recherche et de développement	21
11.10 Rendement des actifs de la société calculés en divisant son bénéfice net par le total de son bilan (art. R511-16-1 CMF)	22
11.11 Informations sur les implantations et activités, incluses dans le périmètre de consolidation dans chaque état ou territoire (art. L511-45 CMF)	22
11.12 Conventions dites « réglementées » (art. L225-102-1 dernier alinéa)	22
12. Les perspectives	22

Annexe 1 : Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société

Annexe 2 : Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Annexe 3 : Évolutions réglementaires de l'exercice

Annexe 4 : Responsabilité sociale et environnementale

RAPPORT DE GESTION

En 2015, l'année avait notamment été marquée par les travaux menés par la Banque pour répondre à la consultation d'Orange qui recherchait un partenaire pour lancer une offre de Banque mobile innovante.

Un processus s'est engagé, qui dès le 4 janvier 2016 a été marqué par l'annonce de l'entrée de Groupama et d'Orange en négociations exclusives, en vue de conclure un partenariat pour développer un modèle bancaire nouveau, l'objectif étant de déboucher sur l'acquisition par Orange de 65% de Groupama Banque¹, afin de bénéficier d'une infrastructure déjà opérationnelle et rodée.

Quatre mois plus tard, le 22 avril 2016, Orange et Groupama ont signé un accord annonçant l'entrée d'Orange à hauteur de 65% au capital de Groupama Banque, après obtention de l'accord des autorités réglementaires et prudentielles françaises et européennes.

Cet accord a été obtenu le 29 septembre 2016 (sous réserve des conditions résolutoires et suspensives), et lors du conseil d'administration de la Banque du 4 octobre 2016 Orange est devenu actionnaire majoritaire de celle-ci, destinée à devenir Orange Bank dès janvier 2017, Groupama en conservant 35%.

Cette prise de contrôle d'Orange s'est faite par l'intermédiaire de la société holding Rapp 77 (future « compagnie financière de Orange Bank ») et a été structurée comme suit :

- Apport par Groupama de 100% des titres Groupama Banque préalablement détournée de ses filiales (Groupama Asset Management, Groupama Immobilier et Groupama Epargne Salariale) à Rapp 77, filiale d'Orange, rémunéré à hauteur de 35% du capital de cette holding ;
- Signature par Orange de contrats de services (marque et distribution) en faveur de Rapp 77, à la date d'entrée en vigueur des accords.

Le Conseil d'administration du 4 octobre 2016 a également nommé André Coisne Directeur général de Groupama Banque et reconduit Delphine d'Amarzit dans ses fonctions de Directrice générale déléguée (les deux étant dirigeants effectifs). Ce changement de gouvernance s'est accompagné d'une réorganisation de la Banque autour de cinq nouvelles directions :

- Distribution & relation client ;
- Opérations, engagements, finances et secrétariat général ;
- Marketing, communication & expérience client ;
- Transformation digitale, process & SI ;
- Ressources humaines.

De nouveaux comités du conseil d'administration ont également été mis en place pour assister ce dernier dans l'exercice de ses missions (ceux-ci sont présentés au §5 relatif à la gouvernance).

¹ Dans le présent rapport de gestion 2016, il est fait mention de Groupama Banque, le changement de dénomination sociale en Orange Bank étant intervenu le 16 janvier 2017 (cf. §8, « Evénements postérieurs au 31 décembre 2016 »).

RAPPORT DE GESTION

En parallèle de cette opération, la Banque a poursuivi ses activités tout au long de l'exercice 2016. On retiendra ainsi les principaux faits marquants suivants :

- Les encours de crédits de la banque commerciale ont cru de 189 millions d'euros, et ceux d'épargne de 39 millions d'euros, permettant de réduire l'excédent de ressources sur les emplois, qui à fin 2016 ne s'élève plus qu'à 26 millions d'euros.
- Après de premières émissions au dernier trimestre 2015 par Groupama Rhône Alpes Auvergne, la commercialisation des certificats mutualistes, dont Groupama Banque assure la gestion, s'est étendue au cours de l'exercice à l'ensemble des Caisses régionales de Groupama. La Banque, également retenue en 2015 par AG2R-La Mondiale pour la gestion de ses certificats mutualistes, a par ailleurs réalisé l'ensemble des travaux nécessaires pour un lancement commercial de cette activité début 2017.

L'année 2017 sera principalement marquée par le lancement en France de l'offre Orange Bank au premier semestre. Les clients pourront y souscrire directement depuis l'application mobile, en ligne ou dans les 140 boutiques du réseau de distribution Orange. Cette offre sera également distribuée dans les réseaux du groupe Groupama à partir du second semestre 2017. Innovante et spécifiquement adaptée aux usages mobiles, cette offre couvrira le compte courant, l'épargne, le crédit et le paiement.

1. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2016

L'année 2016 aura été moins compliquée qu'attendu pour l'économie mondiale, avec l'atténuation de quelques crises redoutées en janvier dernier (crash pétrolier, récession chinoise et appréciation du dollar). La croissance mondiale ressort à près de 3% en valeur annualisée et les prix de pétrole ont augmenté de 52%, éloignant (définitivement ou presque) les risques de déflation pour les pays industrialisés. Néanmoins, l'économie mondialisée reste obstinément en dessous des attentes, ce qui a pesé sur les anticipations de production future, réduisant les dépenses courantes et la progression de la production potentielle.

En Europe, malgré un rebond marqué des indices d'inflation (l'indice des prix à la production (PPI) est passé de -4,40% en avril à -0,40% en novembre en rythme annuel), la Banque Centrale Européenne a accentué son intervention sur la liquidité de la zone euro : abaissement du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème de 5 points de base à 0,00%, réduction du taux d'intérêt de facilité de prêt marginal de 5 points de base à 0,25% et diminution du taux d'intérêt de facilité de dépôts de 10 points de base à -0,40%. L'accélération de son programme de Quantitative Easing à partir d'avril (porté à 80 milliards d'euros, et dont une des mesures est le lancement de la deuxième série de TLTRO – targeted longer-term refinancing operations –, dite TLTRO II, auquel la Banque a souscrit), couplée à la décision d'achat de titres non bancaires, a permis à la BCE d'augmenter la taille de son bilan de 905 milliards d'euros pour atteindre en fin d'année 3 686 milliards d'euros. De ce fait, ni le référendum britannique sur l'Europe (en faveur du « Brexit ») ni le référendum italien n'auront trop perturbé l'économie européenne, notamment grâce à la croissance de facteurs endogènes : hausse du crédit, baisse de taux de chômage et amélioration du climat des affaires. Ces événements ont été davantage interprétés comme un choc politique que comme un choc financier global.

En France, la reprise économique a eu du mal à se dessiner. La progression du PIB réel a été en dents de scie (trimestriellement de +0,6%, -0,1% et +0,2%). L'accélération de la croissance a été freinée par une série de chocs défavorables (attentats, intempéries, etc.). Il en est de même pour le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) : en moyenne sur le troisième trimestre, il ressort à 10% de la population active, après 9,9% au deuxième trimestre. En France métropolitaine, le nombre de chômeur atteint près de 2,8 millions de personnes, soit une variation annualisée de -0,4% (en attendant la parution des chiffres de l'emploi pour le quatrième trimestre). L'inflation, quant à elle, ressort à +0,6% en valeur annualisée, surtout favorisée par une augmentation des prix énergétiques de 4,3%, soit la plus forte hausse annuelle depuis octobre 2014.

Le CAC 40 affiche une maigre performance par rapport à 2015 : en effet il n'a progressé que de 4,86% contre 8,53% l'année précédente. A l'instar des marchés européens, la Bourse parisienne a passé l'essentiel de son année à combler les pertes des six premières semaines de l'année. L'indice avait touché un point bas le 11 février dernier à 3892 points sous l'effet de la baisse des cours du pétrole et de la prise de conscience du niveau des créances douteuses du secteur bancaire italien. Puis il s'est repris dans le sillage des cours du pétrole et des matières premières. Les valeurs bancaires affichent quant à elles des progressions de plus de 10%.

2. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

La banque commerciale ² a connu au cours de l'exercice 2016 une poursuite du développement de ses activités de crédit, très largement porté par la banque des particuliers : les encours ³ ont progressé de 189 millions d'euros (contre 298 en 2015) dont 74 millions en crédits à la consommation, 96 millions en financements immobiliers et 19 millions sur les autres crédits. À fin 2016, l'encours de crédits est de 2 125 millions d'euros.

De leur côté, les encours d'épargne bancaire ont progressé de 39 millions d'euros (contre 126 millions d'euros en 2015), pour s'établir à fin 2016 à 2 151 millions d'euros.

Ainsi, à fin 2016, l'excédent de ressources sur les emplois s'élève à 26 millions d'euros, contre 176 millions d'euros fin 2015 et 348 millions d'euros à fin 2014.

2.1 La banque des particuliers

Pour la banque des particuliers, l'exercice 2016 a été marqué par :

- Un fort développement des encours de crédit à la consommation, la production de crédits Désirio étant proche de son record de 2015 ;
- Une poursuite de la croissance des encours de crédits immobiliers ;
- Une croissance contrôlée de l'épargne bilancielle ;
- Un ralentissement marqué de la production brute de formules et comptes à vue, dans l'attente du lancement de la nouvelle offre bancaire fin 2017 ;
- Une baisse de 1,2% du nombre de clients.

Une production de crédits à la consommation de près de 500 millions d'euros

Après quatre années de recul, en 2015 la production de crédits à la consommation Désirio avait repris sa croissance de 540 millions d'euros de crédits produits. Cette production avait bénéficié d'un soutien publicitaire télévisé de grande ampleur pendant deux temps forts commerciaux.

En 2016 la production s'élève à près de 500 millions d'euros de crédits. Pour mémoire, en 2014, année plus comparable à 2016 en terme d'investissements publicitaires, elle s'était établie à 390 millions d'euros.

Ce niveau de production s'explique à la fois par l'attention portée par les réseaux à la distribution des crédits Désirio et par l'attractivité de l'offre.

Compte tenu des éléments ci-dessus, au 31 décembre 2016, les encours de crédits Désirio de la banque des particuliers atteignent 887 millions d'euros contre 814 millions d'euros fin 2015, en progression nette de 73 millions d'euros.

Le taux moyen des encours de Désirio a progressivement diminué tout au long de l'année, au fur et à mesure de l'amortissement des anciennes générations, pour s'établir à 3,71% à fin décembre 2016, contre 4,27% un an plus tôt.

Pour sa part, le crédit renouvelable Compléo enregistre une forte baisse du nombre d'ouvertures. Les encours, par l'effet des réutilisations, ne diminuent sur l'année que de 1,2 million d'euros pour s'établir au 31 décembre à 11,5 millions d'euros.

² La banque commerciale regroupe les activités de la banque sur les marchés suivants : Particuliers, Banque privée, Professionnels agricoles et Entreprises et coopératives.

³ Les encours retenus dans le présent rapport de gestion sont les encours comptables fin de période issus du tableau de bord financier de la Banque, i.e. hors contentieux et y compris impayés.

Reprise du développement des encours de crédits immobiliers

Alors qu'on croyait un point bas atteint fin 2015, les taux des crédits immobiliers ont poursuivi leur baisse au cours de l'exercice. Dans ce contexte, à fin décembre 2016, il était possible d'obtenir (pour un très bon dossier⁴) des taux de crédit inférieurs à 1,0% à 10 ans (contre environ 1,50% fin 2015), de 1,15% à 15 ans (contre 1,90%) et de 1,65% à 25 ans (contre 2,60%).

Groupama Banque a aligné ses barèmes mais avec la décision en cours d'année de ne pas se positionner sur des crédits trop longs pour ne pas pénaliser son bilan sur le long terme et compte tenu de la remontée anticipée des taux. Au final la production s'est établie à 192 millions d'euros, restant ainsi stable par rapport à l'exercice précédent.

À fin 2016 les encours s'établissent à 562 millions d'euros, contre 490 millions d'euros à fin 2015, soit une progression de l'encours sur un an de 72 millions d'euros.

Fin 2016, le taux moyen des crédits immobiliers en portefeuille s'établit à 2,42%, contre 2,97% fin 2015.

Une épargne bilancielle délibérément en faible croissance

Entre fin décembre 2015 et fin décembre 2016, la croissance des encours de dépôts de la Banque des particuliers s'est ralentie, conformément à la stratégie engagée dès 2015 : leur progression a été de 1,3% contre 8,7% en 2015.

Ils s'établissent à 1,7 milliard d'euros, soit une augmentation de 22 millions par rapport au 31 décembre 2015.

De manière plus détaillée on retiendra les points suivants :

- La collecte brute des Élancio « Particulier » s'est élevée à 226,4 millions, soit moins qu'en 2015. Ceci résulte d'une politique initiée à la rentrée 2016 d'accélération de la baisse de la rémunération servie sur ce produit. Compte tenu de l'amortissement des encours des précédentes générations, les encours Élancio ont baissé de 20 millions d'euros pour atteindre 762 millions fin 2016, contre 782 millions fin 2015.
- Les encours des comptes d'épargne non réglementés ont progressé de 17 millions d'euros, et s'élèvent à 533 millions d'euros à fin 2016.
- Les encours des livrets réglementés, Livret A, LDD, LEP, PEL-CEL, sont quasiment stables, à 119 millions d'euros.
- Enfin les comptes à vue voient leurs encours progresser de 22 millions d'euros du fait de la croissance de l'encours moyen (compte tenu du contexte de taux bas, les clients voient moins l'intérêt de rechercher un rendement sur d'autres supports peu rémunérés).

La Banque au quotidien

La stratégie de conquête des nouveaux clients via le crédit ou l'épargne, dont la vente n'est pas systématiquement couplée à celle d'un compte ou d'une formule bancaire, continue d'entraîner un ralentissement du nombre d'ouvertures de comptes bancaires. A cela s'ajoute le fait que les réseaux hésitent à proposer cette offre compte tenu du lancement programmé de la nouvelle offre en 2017.

Ainsi, sur l'exercice, la Banque a ouvert 6 206 formules et comptes à vue, contre 8 637 en 2015, portant son stock à 248 002 à fin 2016, en baisse de 6% par rapport à l'année précédente.

⁴ Source : benchmark Meilleurtaux présenté en comité ALM (partie Taux)

Évolution du nombre de clients

Au 31 décembre 2016, la banque des particuliers dénombre 518 409 clients contre 524 844 fin 2015, soit 6 435 clients de moins en un an (cette baisse étant principalement liée à la baisse du nombre de formules et de comptes à vue « secs » mentionné *supra*).

A noter enfin qu'à l'issue de la 10^{ème} édition de la cérémonie organisée par la société Viséo Customer Insights, Groupama Banque a été élue « Service Client de l'Année 2017 » dans la catégorie Banque. Cette distinction a été décernée après de nombreux tests « clients mystères », réalisés du 2 mai au 8 juillet 2016. Elle récompense le haut niveau de qualité de service délivré par les collaborateurs de la Banque et sa capacité à s'adapter aux exigences accrues des clients en matière de rapidité et de personnalisation des réponses.

2.2 Autres marchés

On trouvera ci-après une synthèse du résultat des autres marchés sur laquelle la Banque exerce ses activités.

Banque privée

Au cours de l'exercice, la banque privée a poursuivi le développement de son activité commerciale, dans la continuité des actions entreprises en 2015.

On retiendra ainsi les principaux points suivants :

- L'encours de crédits (crédits moyen long terme et découverts) s'établit à 214 millions d'euros à fin 2016 ;
- Les dépôts de la clientèle s'établissent à 104 millions d'euros en fin d'année (+7% par rapport à 2015) ;
- La gestion sous mandat en titres vifs est restée stable par rapport à 2015, tandis que celle en assurance-vie a cru, sous l'effet d'une forte collecte.

A fin 2016, la banque privée compte 1 975 clients, contre 1 745 fin 2015 (+13%).

Banque des professionnels et des entreprises

Sur les marchés des professionnels agricoles, des entreprises et coopératives, on retiendra les évolutions suivantes au cours de l'année 2016 :

- Les encours de dépôts ont crû de 7,1 millions d'euros (2%) pour atteindre 318 millions d'euros en fin d'exercice ;
- Les encours de crédits (moyen et long terme ainsi que découverts) ont quant à eux diminué de 7,0 millions d'euros par rapport à 2015, dans un contexte concurrentiel tendu. Au final, les encours de crédits s'établissent à 409 millions d'euros sur ces marchés.

A fin 2016, la Banque compte sur ces marchés 9 607 clients (9 252 professionnels agricoles et 355 entreprises et coopératives), chiffre en baisse de 2,3% par rapport à 2015.

Banque du groupe et des institutionnels

Sur l'activité de banque des entreprises du groupe Groupama, on retiendra principalement de l'exercice les points suivants :

- Les encours de titres en conservation au 31 décembre 2016 s'élèvent à près de 88 milliards d'euros, en hausse de 8,6%, après une légère baisse de 1,9% en 2015.

RAPPORT DE GESTION

- L'activité moyens de paiement est globalement restée stable par rapport à l'année dernière (+1%), avec 58,6 millions d'opérations.
- Le lancement opérationnel des opérations de gestion liées aux certificats mutualistes (cf. §3.3).

2.3 Les activités de trésorerie

Dans un environnement économique toujours incertain, la BCE a intensifié sa politique de taux accommodante. Son taux de dépôts est passé de -0,30% à -0,40% tirant ainsi les taux courts vers le bas. Les courbes de taux ont commencé à se repentifier, les taux longs remontant sur le dernier trimestre 2016. La Banque a dû également gérer la forte volatilité constatée sur les marchés de taux d'intérêt.

Le principal enjeu de l'année 2016 a été de placer la trésorerie de la Banque sur des actifs à rémunération positive sans toutefois trop allonger les échéances et en gardant une politique prudente de sélection des émetteurs.

On retiendra ainsi les principaux points suivants sur les actifs gérés :

- Ceux-ci sont passés de 1,71 milliard d'euros en début d'année à 1,50 milliard d'euros à fin décembre 2016 ;
- Leur répartition a été rééquilibrée : l'encours des titres souverains, supranationaux, de collectivités locales et d'agences est passé de 810 millions d'euros fin 2015 à 823 millions d'euros fin 2016 ; dans le même temps, l'encours des titres bancaires a baissé fortement, passant de 884 millions d'euros à 528 millions d'euros, alors que l'encours de titres corporate a progressé de 27 à 149 millions d'euros ;
- Ces actifs de qualité sont à 70% émis par des émetteurs français et à 86% par des émetteurs notés au minimum « A » par Standard & Poors. La détention de ces titres permet à la Banque d'atteindre un ratio de liquidité (LCR) de 133% pour une contrainte de 80% en janvier 2017 : ces titres sont, pour l'essentiel, mobilisables immédiatement à la BCE.

En juin 2016, le département trésorerie et marchés de capitaux a par ailleurs remboursé les 606 millions d'euros qu'il avait souscrits dans le cadre du programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operation) de la BCE pour un coût de 0,05%, et a participé au programme TLTRO 2 pour un montant de 433 millions d'euros à un coût de 0,00%, avec une bonification possible de -0,40%. Compte tenu de la croissance des crédits enregistrée sur l'exercice, cette bonification s'est déclenchée au dernier trimestre, permettant la comptabilisation d'un profit de près de 0,9 million d'euros.

L'encours d'émission de CDN et de BMTN a progressé, par rapport à fin 2015, à 128 millions d'euros, notamment grâce à des émissions à 3, 4 et 5 ans.

2.4 Développement des partenariats

Afin de réduire l'excédent de ressources sur les emplois sans freiner la collecte d'épargne par les réseaux Groupama, le Comité Exécutif Groupe de Groupama avait souhaité, en décembre 2014, que la Banque établisse des partenariats en matière de crédits avec d'autres entités.

RAPPORT DE GESTION

Par conséquent, dès le début de l'année 2015 la Banque avait conclu plusieurs types de partenariats : un partenariat avec Unilend (un des leaders du crowdlending en France dans le domaine des TPE et PME), un partenariat avec plusieurs agences du courtier Meilleurtaux, des accords avec des banques patrimoniales et des opérations avec de grands établissements pour des syndications ciblées bien garanties. Ces partenariats avaient permis de mettre en place 136 millions d'euros de crédits en veillant attentivement au respect d'un couple rentabilité/risque satisfaisant.

En 2016, ces partenariats se sont poursuivis, permettant une croissance des encours de crédits sur l'exercice de 76 millions d'euros, pour atteindre 221 millions d'encours en fin d'année.

Dans la perspective du lancement de l'offre Orange Bank, la poursuite du développement de ces activités sera étudiée au cas par cas.

2.5 L'activité des filiales

Au 31 décembre 2016, Groupama Banque ne possède plus aucune filiale.

En effet, dans le cadre du rapprochement avec Orange, Groupama Banque a procédé le 4 octobre 2016 à un détournement de ses filiales. Celui-ci a été réalisé par voie d'apport scission pour Groupama Asset Management et Groupama Immobilier, et par voie de cession pour Groupama Epargne salariale.

3. LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN 2016

3.1 Mise en œuvre du projet de lancement de l'offre Orange Bank et de la nouvelle offre dans les réseaux Groupama

Le principal chantier de la Banque en 2016 a été la préparation du lancement de la nouvelle Banque mobile et digitale Orange Bank en France au premier semestre 2017 (programme « Oslo »).

Ce programme est ambitieux, que ce soit dans son timing de lancement ou dans l'objectif de conquête clients dès la première année.

C'est également un programme complexe faisant collaborer de nombreux intervenants : les collaborateurs de la Banque en premier lieu, mais aussi Orange, Groupama et une cinquantaine de partenaires et prestataires proposant leur savoir-faire et des solutions technologiques innovantes et différenciantes.

Au-delà de la construction du système d'information cible de la Banque, qui sera le fruit de de l'adaptation de l'existant, de la création de briques innovantes et de l'intégration de briques externes, ce programme regroupe en différents projets les sujets suivants :

- La définition de la nouvelle offre ;
- La définition et la mise en œuvre du modèle opérationnel ;
- Les aspects distribution avec les réseaux Orange et Groupama ;
- La création de l'offre ainsi que le dispositif marketing et communication ;
- Les aspects réglementaires ;
- Les aspects ressources humaines, pour former et recruter les collaborateurs nécessaires à la montée en charge de l'activité.

3.2 Projets informatiques majeurs

En complément du programme Oslo mentionné *supra*, la Banque a finalisé en 2016 deux projets informatiques d'envergure : la migration de son core banking system vers une nouvelle version (SAB AT) et le changement de son compensateur monétique :

- En raison de la décision de l'éditeur SAB2i de ne plus maintenir la version A8 de son progiciel à l'échéance du 31 décembre 2016, Groupama Banque a fait le choix de migrer son application bancaire vers la version SAB AT. La mise en production de cette application en client léger est effective depuis le 11 juillet 2016, couronnant ainsi plusieurs mois de travail de l'équipe projet assistée de nombreux utilisateurs métiers ayant participé aux phases de recette et d'homologation.
- Pour faire à suite à la décision de son compensateur historique de ne plus assurer la compensation des opérations monétiques pour ses sous-participants de place, Groupama Banque, à l'issue d'un appel d'offre, a retenu Natixis Payment Solutions pour la compensation de ses opérations monétiques. Le projet a démarré en avril 2016 pour une bascule opérationnelle le 20 octobre 2016.

3.3 Certificats mutualistes

Dans la continuité des tests réalisés sur la caisse pilote Groupama Rhône Alpes-Auvergne en 2015, le déploiement a été généralisé à l'ensemble des Caisses régionales Groupama en deux vagues (juin et septembre 2016).

Les objectifs de collecte de la première année ont d'ores et déjà été dépassés, les encours sous gestion à fin 2016 s'élevant à 190 M€. Par ailleurs, ce déploiement a permis de vérifier le correct fonctionnement de l'ensemble des chaînes de souscription et de gestion.

La Banque a par ailleurs mené au cours de l'exercice les travaux nécessaires au lancement des certificats mutualistes AG2R La Mondiale, groupe de protection sociale pour lequel la Banque assure les traitements de back office et de tenue de comptes. La commercialisation a débuté en octobre 2016.

3.4 Mise en œuvre des nouvelles réglementations

Le détail des sujets réglementaires en 2016 fait l'objet d'une annexe dédiée (annexe 3).

4. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la Banque est de 566 collaborateurs en contrat à durée indéterminée, contre 550 au 31 décembre 2015 : l'effectif inscrit, qui comprend les collaborateurs en absence longue durée est de 577 CDI au 31 décembre 2016 contre 560 au 31 décembre 2015.

4.1 La gestion des effectifs

Pour la gestion des ressources humaines, l'année 2016 a été une année de transition du fait de la prise de contrôle d'Orange en octobre.

Au cours des trois premiers trimestres, la gestion des effectifs est en effet restée dans un cadre contenu, dans la lignée de la politique mise en place en 2015 : mobilité interne priorisée, réallocation des ressources humaines, recrutement externe limité à des expertises métiers rares, recours à la précarité sur des motifs de remplacement.

Au cours du dernier trimestre, afin de préparer le lancement de la nouvelle offre 100% digital, la direction des ressources humaines a accompagné la montée en puissance des compétences et des effectifs en recrutant de nouveaux profils d'experts dans les domaines de l'IT, du marketing et du commercial.

La mobilité interne reste un choix de recrutement prioritaire afin d'offrir aux collaborateurs des opportunités d'évolution professionnelle. Des synergies avec le Groupe Orange ont été développées.

Le recours aux CDD et à l'intérim reste maîtrisé et les embauches en CDI privilégiées ; toutefois le contexte du projet Oslo a généré une augmentation des contrats précaires en surcroît d'activité.

En outre, la Banque a poursuivi sa politique active en matière d'alternance qui représente environ 5% de l'effectif total de l'entreprise.

4.2 Relations sociales

Dans le cadre d'un dialogue social responsable et régulier, deux négociations ont été menées avec les délégués syndicaux au cours du dernier trimestre 2016.

Contrat de génération

Un accord relatif au contrat de génération a été signé le 12 décembre 2016 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Cet accord, conclu pour une durée de deux ans, remplace le précédent accord.

Négociation Annuelle Obligatoire pour 2017

La négociation annuelle obligatoire, portant notamment sur les salaires, s'est déroulée du 9 décembre au 16 décembre 2016.

Un accord a été signé le 6 janvier 2017 par trois des quatre organisations syndicales représentatives : le Syndicat National de la Banque (S.N.B.), la Confédération Générale du Travail (C.G.T.) et Force Ouvrière (F.O.).

Afin de récompenser l'ensemble des collaborateurs de la Banque pour leur implication directe ou indirecte dans le programme OSLO, cet accord prévoit notamment le versement d'une prime individuelle de 500 euros bruts.

5. GOUVERNANCE

Pour l'assister dans l'exercice de ses missions, le conseil d'administration du 4 octobre 2016 a constitué les cinq comités spécialisés ci-dessous.

Les rôles et missions de l'ensemble de ces instances sont précisés dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

5.1 Comité d'audit

En application des articles L. 823-19 et R. 225-29 du Code de commerce et de l'article L. 511-97 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration a créé en son sein un comité d'audit pour l'assister dans l'exercice de ses missions.

Sans préjudice des compétences du conseil d'administration et des autres missions que le comité d'audit pourrait avoir en application des dispositions légales et réglementaires applicables, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière afin de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques comptables et financiers ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

5.2 Comité des risques

En application de l'article L. 511-92 du Code monétaire et financier et de l'article 104, alinéa 2, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, le conseil d'administration a créé en son sein un comité des risques pour l'assister dans l'exercice de ses missions.

Sans préjudice des compétences du conseil d'administration et des autres missions que le comité des risques pourrait avoir en application des dispositions légales et réglementaires applicables, ce comité est notamment chargé :

- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (hors risques comptables et financiers examinés dans le cadre du comité d'audit) ;
- d'émettre un avis sur les procédures mises en place permettant de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires ainsi que du suivi et du contrôle des risques ; à cet effet, il reçoit le reporting des risques, notamment opérationnels, de marchés ou de contreparties, effectué à la diligence des dirigeants effectifs ;
- de donner un avis sur la nomination et la révocation du directeur de l'inspection générale ;
- de veiller au suivi des conclusions des missions de l'inspection générale et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ; à cette fin, il reçoit communication des rapports de l'inspection générale et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- d'examiner le programme annuel de l'audit interne (incluant, s'il y a lieu, les interventions sur les filiales), un tel programme devant lui être présenté au moins une (1) semaine avant son arrêté.

RAPPORT DE GESTION

Le comité a également pour mission de réaliser les travaux préparatoires à l'examen annuel par le conseil d'administration :

- de l'appétence de l'établissement en matière de risques, tant actuels que futurs ;
- de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- des incidents significatifs révélés par les procédures de contrôle interne ;
- des anomalies significatives détectées par le dispositif de suivi et d'analyse en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats ;
- des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour la Banque ;
- des décisions prises par l'organe exécutif en matière de fixation des limites ;
- des conditions dans lesquelles les limites fixées sont respectées ;
- de la bonne exécution des mesures correctrices décidées ;
- des politiques mises en place pour se conformer à la réglementation relative au contrôle interne ;
- des prix des produits et services proposés aux clients, afin de s'assurer de leur compatibilité avec la stratégie en matière de risques ;
- des stratégies, politiques, procédures, systèmes, outils et limites permettant de détecter, mesurer, gérer et suivre le risque de liquidité, ainsi que des méthodologies internes et hypothèses sous-jacentes ;
- de la politique et des pratiques de rémunérations de l'établissement, afin de s'assurer de leur compatibilité avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus (sans préjudice du rôle dévolu au comité des rémunérations).

5.3 Comité des rémunérations

En application de l'article L. 511-102 du Code monétaire et financier et de l'article 104, alinéa 2 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, le conseil d'administration a créé en son sein un comité des rémunérations pour l'assister dans l'exercice de ses missions.

Sans préjudice des compétences de l'assemblée générale des actionnaires, du conseil d'administration et des autres missions que le comité des rémunérations pourrait avoir en application des dispositions légales et réglementaires applicables, ce comité est notamment chargé :

- de l'examen au moins annuel des propositions des dirigeants effectifs relatives aux principes de politique de rémunération et de la vérification de leur mise en œuvre ;
- de la revue notamment des budgets dédiés aux augmentations des rémunérations fixes pour l'année à venir et des enveloppes de rémunérations variables au titre de l'exercice précédent ;
- de la préparation des décisions relatives à l'épargne salariale et au dispositif d'intéressement à long terme des salariés ;

RAPPORT DE GESTION

- de l'examen au moins annuel de la politique de rémunération de la population régulée définie sur base consolidée et la vérification de la conformité du rapport des dirigeants effectifs aux dispositions réglementaires relatives à la politique et aux pratiques de rémunérations ;
- de l'examen au moins annuel :
 - o des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés au directeur général, au(x) directeur(s) général(ux) délégué(s) ainsi qu'à tout mandataire social ;
 - o du montant et de la répartition des jetons de présence entre les membres du conseil d'administration ;
 - o de la politique de rémunération des salariés visés à l'article L. 511-102, I, 3ème du Code monétaire et financier, y compris les personnes définies, sur base consolidée, en tant que « preneurs de risques » au sens de la réglementation ;
 - o des rémunérations individuelles des principaux responsables des fonctions de contrôle, ainsi que celles des salariés considérés comme « personnel régulé » car répondant aux critères établis par l'EBA ;
- de l'examen de toute autre question relative aux rémunérations que tout membre du conseil d'administration ou du comité des rémunérations jugera nécessaire de soumettre à ce comité, en liaison avec ses compétences.

5.4 Comité des nominations

En application de l'article L. 511-98 du Code monétaire et financier et de l'article 104, alinéa 2, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, le conseil d'administration a créé en son sein un comité des nominations pour l'assister dans l'exercice de ses missions.

Sans préjudice des compétences du conseil d'administration et des autres missions que le comité des nominations pourrait avoir en application des dispositions légales et réglementaires applicables, ce comité est notamment chargé :

- d'examiner périodiquement les politiques du conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des personnes mentionnées à l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, du directeur général, du ou des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et de formuler des recommandations en la matière ; et
- d'identifier et de recommander au conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, en vue de proposer leur candidature à l'assemblée générale ;
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration ;
- de préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein de ces conseils et d'évaluer le temps à consacrer à ces fonctions ;
- de fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration et d'élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif ;
- d'évaluer périodiquement, au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées et de soumettre au conseil d'administration toutes recommandations utiles ;
- d'évaluer périodiquement, au moins une fois par an, les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte ;

RAPPORT DE GESTION

- d'évaluer périodiquement, au moins une fois par an, l'existence ou non d'une situation de conflit ou de divergence d'intérêts même potentiels relative aux administrateurs ;
- de s'assurer que le conseil d'administration n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la Banque.

5.5 Comité stratégique de développement

Le conseil d'administration a créé en son sein un comité stratégique de développement pour l'assister dans l'exercice de ses missions.

Sans préjudice des compétences du conseil d'administration, ce comité est notamment chargé d'analyser le développement de la Banque et ses leviers et en rendre compte au conseil d'administration en ce qui concerne :

- l'analyse et le développement de la Banque et ses leviers à travers la revue du plan stratégique de la Banque ;
- l'examen de la mise en œuvre et des éventuelles évolutions des contrats de distribution ;
- l'examen des budgets annuels et des principaux indicateurs de gestion et de qualité de service aux clients ;
- le suivi de la rémunération des réseaux de distribution de l'offre commerciale de la Banque et de la politique de commissionnement ;
- l'analyse de tout projet d'acquisition d'une participation consolidante au sein de toute entité qui serait soumis par les dirigeants effectifs au conseil d'administration ;
- toute question se rattachant aux sujets précités que le directeur général ou tout membre du conseil d'administration jugera nécessaire de soumettre à ce comité ;
- le suivi du positionnement concurrentiel de l'offre et de la stratégie de commercialisation.

6. LES COMPTES SOCIAUX

6.1 Résultat comptable de la Banque au 31 décembre 2016

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat de la Banque au 31 décembre 2016. Les différences de présentation ou de classement par rapport aux comptes sociaux font l'objet d'un commentaire ci-après.

Résultat net M€	2016	2015	Ecart / 2015	Note
PNB	90,2	91,4	-1,2	
PNB Banque Commerciale	56,8	59,3	-2,6	
Marge nette d'intérêts ⁽¹⁾	25,4	24,7	+0,8	
Commissions perçues	31,3	34,7	-3,3	
PNB Institutionnels	22,1	20,6	+1,5	
Sous-total garanti	19,3	20,0	-0,7	
PNB Trésorerie	11,3	11,5	-0,1	
Frais généraux	-111,9	-102,0	-9,9	
dont Coûts de distribution	-17,3	-20,3	+3,0	A
RBE	-21,7	-10,6	-11,1	
Coût du risque	-10,4	-8,8	-1,6	
IS	0,3	0,3	-0,0	
RN hors div. et exceptionnel	-31,8	-19,1	-12,6	
Dividendes perçus	25,3	24,0	+1,2	B
Passage à perte du fds de commerce	-14,7			C
Résultat net	-21,2	4,9	-26,1	
EBITDA	-33,1	-20,6	-12,6	

⁽¹⁾ y.c coût des couvertures

⁽²⁾ nets de refacturations à GSA

- A) Les coûts de distribution intègrent 14,8 M€ de rétrocessions versées aux réseaux de distribution. Ces dernières sont comptabilisées en déduction du PNB dans les comptes sociaux (ligne « Autres charges d'exploitation bancaires »).
- B) Les dividendes perçus sont comptabilisés dans le PNB dans les comptes sociaux (ligne « Revenus des titres à revenu variable »).
- C) Le passage en perte du fonds de commerce figure dans les comptes sociaux sous le libellé « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».

6.2 Analyse du résultat

En 2016, les activités bancaires ont évolué dans un environnement économique marqué par une concurrence toujours vive entre banques et par une poursuite de la baisse des taux en début d'année : l'OAT 10 ans a en effet baissé jusqu'au début de l'été, pour se stabiliser à des plus bas historiques jusqu'à fin septembre, avant de remonter significativement sur les 3 derniers mois de l'année.

RAPPORT DE GESTION

Globalement, le PNB de la Banque avant rémunération des réseaux s'établit à 90,2 millions d'euros à fin 2016, en baisse de 1,2 million d'euros par rapport à 2015.

Dans un environnement où les marges commerciales ont été réduites pour rester au niveau de la concurrence, le PNB de la banque commerciale avant rétrocessions s'élève à 56,8 millions d'euros, en baisse de 2,6 millions d'euros par rapport à 2015. Cette évolution se décompose comme suit :

- A 25,4 millions d'euros, la marge nette d'intérêts est en hausse de 0,8 million d'euros : ceci résulte d'intérêts sur crédits en baisse de 0,8 million d'euros, compensés par des intérêts versés sur les dépôts et un coût des couvertures inférieurs de respectivement 1,2 million d'euros et 0,3 million d'euros par rapport à 2015 ;
- A 31,3 millions d'euros, des commissions en retrait de 3,3 millions d'euros par rapport à 2015, sous l'effet conjugué de la baisse des commissions sur formules (-1,1 million d'euros), des commissions sur comptes (-1,0 million d'euros), et des commissions sur remboursement anticipé (-0,8 million d'euros, après une année 2015 propices aux renégociations et rachats de crédits immobiliers).

Le PNB des activités bancaires avec les entreprises du Groupe s'établit à 22,1 millions d'euros, en hausse de 1,5 million d'euros par rapport à 2015. Cette hausse s'explique principalement par la tarification d'intérêts débiteurs sur les dépôts des OPCVM de Groupama Asset Management, une légère hausse du PNB sur l'activité moyens de paiement, et par la comptabilisation d'une garantie prévue par les accords entre actionnaires. Celle-ci est liée au fait que sur certaines activités, le PNB réalisé a été inférieur aux prévisions.

Dans un environnement économique complexe et incertain, se traduisant notamment par une forte volatilité sur les marchés de taux d'intérêt, la trésorerie a généré un PNB de 11,3 millions d'euros (dont 0,9 million lié au taux bonifié du TLTRO II), quasiment stable par rapport à 2015.

Les frais généraux, qui s'établissent à 111,9 millions d'euros, ont cru de près de 10 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Cette variation provient principalement des coûts informatiques et projet de mise en œuvre de la nouvelle offre bancaire d'Orange Bank qui sera lancée en 2017. Les autres coûts sont au global restés quasiment stables. A noter toutefois que l'effort commercial des Caisses régionales et entités du Groupe Groupama a donné lieu au versement par la Banque de 14,8 millions d'euros de rétrocessions, contre 17,2 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 2,4 millions d'euros, essentiellement du fait de la diminution du taux de rémunération des encours d'Elancio (0,25% en 2016 contre 0,45% en 2015).

La charge du risque comptable s'établit à 10,4 millions d'euros, en hausse de 1,6 millions d'euros par rapport à 2015. Cette évolution s'explique principalement par la dotation à hauteur de 2,8 millions d'euros constituée sur un dossier de la clientèle entreprises et coopératives.

Compte tenu des éléments mentionnés *supra*, et après prise en compte des dividendes des filiales perçus au premier semestre (25,3 millions d'euros) et du passage en perte du fonds de commerce au moment des opérations détournement des filiales (14,7 millions d'euros)⁵, le résultat net social s'établit à -21,2 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 5,0 millions d'euros en 2015.

⁵ Ce fonds de commerce figurait à l'actif de la banque depuis 1999, suite à l'acquisition du Gan par Groupama et à la rationalisation du pôle financier du nouveau Groupe. Il se justifiait par des plus-values latentes sur les titres Groupama Asset Management et des résultats prévisionnels bénéficiaires liés à la remontée des dividendes. Compte tenu du détournement des filiales, il est passé en perte au cours de l'exercice.

7. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires d'affecter le résultat distribuable, soit -21 173 563,24 euros, composé du résultat net de -21 173 563,24 euros et du report à nouveau de 0,00 euros, comme suit :

- Réserve légale 0,00 euro ;
- Dividendes 0,00 euro ;
- Report à nouveau -21 173 563,24 euros.

Il est proposé à l'assemblée générale de ne pas distribuer de dividendes.

Conformément à la loi, il est rappelé la distribution des dividendes suivants au cours des derniers exercices :

- 2015 0,00 euro par action
- 2014 0,46 euro par action
- 2013 1,35 euro par action

8. LES EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2016

Le 16 janvier 2017, Groupama Banque a changé de dénomination sociale et est devenue Orange Bank.

9. LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire. La politique de risque de Groupama Banque s'inscrit dans le cadre des choix stratégiques de développement de ses actionnaires et de leur appétence aux risques.

Dans le respect de la réglementation, et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, Groupama Banque a mis en place des systèmes de surveillance et de mesure des risques, notamment de crédit et de contrepartie, de concentration, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement-livraison, de liquidité, des risques liés au modèle et du risque opérationnel faisant apparaître des limites internes ainsi que les conditions dans lesquelles ces limites sont respectées.

Ce dispositif comporte des limites globales qui sont fixées et revues au moins une fois par an par le conseil d'administration après consultation du comité des risques en tenant compte notamment de la répartition de capital interne jugée appropriée.

Les systèmes d'analyse et de mesure des risques prévoient également les critères et seuils permettant d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne. Ces critères et seuils sont arrêtés par l'organe de surveillance.

Au sein du département des risques, les services des risques de crédits, risques opérationnels, risques de marché, taux liquidité, procèdent, par ailleurs, à l'analyse et à la surveillance des risques, effectuent les contrôles nécessaires et mettent en place un reporting adapté auprès des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance. Ils maintiennent à jour une cartographie globale des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes. Ils préconisent les ajustements de politique en fonction de leur appréhension de l'ensemble des risques de la Banque et de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire.

Au cours de l'exercice 2016, l'équipe dédiée à la gestion des risques a travaillé, dans le cadre du lancement de l'offre Orange Bank, à une adaptation des scores d'octroi (formules et découverts) et de comportement des clients pour tenir compte du profil cible de la clientèle, des nouveaux processus de commercialisation, et de la stratégie de la Banque.

10. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le rapport extra-financier relatif à la responsabilité sociale et environnementale est en annexe 4 du présent rapport de gestion.

11. AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

11.1 Répartition du capital social de Groupama Banque

Au 31 décembre 2016, le capital social de la Groupama Banque est composé de 13 801 607 actions qui se répartissent comme suit :

- Rapp 77 13 801 606 actions, soit 99,99%
- Orange Participations 1 action

11.2 Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2016, les salariés ne détiennent aucune action dans le capital social de Groupama Banque.

11.3 Délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale du 4 octobre 2016, délibérant à titre extraordinaire et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a donné au Conseil d'administration une délégation en matière d'augmentation de capital conformément à l'article L. 225-129-1 du Code de commerce.

Celle-ci a été mise en œuvre pour le montant total consenti dès le 4 octobre 2016.

11.4 Sociétés contrôlées par Groupama Banque

Au 31 décembre 2016, Groupama Banque ne contrôle aucune société.

11.5 Prises de participations et de contrôle

Au cours de l'exercice 2016, Groupama Banque n'a pris aucun contrôle ni aucune participation nouvelle dans une société ayant son siège social en France représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers en droits de vote ou en capital de cette société.

11.6 Délai moyen de règlement des fournisseurs

Pour les fournisseurs, nombre et montant total hors taxe des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

3 factures pour un montant total hors taxe de 6 844,85 euros et dont le terme est échu n'étaient pas été réglées à la date de clôture. Ce montant se répartissait comme suit :

- 437,32 euros à moins de 30 jours ;
- 6 407,53 euros à plus de 30 jours et moins de 60 jours.

11.7 Comptes inactifs⁶

Nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres de la Banque et montant des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes

Comptes inactifs	Nombre	% du nombre total	Montant (euros)	% du montant total
Elancio	32 532	46%	396 391 763,00	67%
Autres	37 983	54%	194 469 458,10	33%
Total	70 515		590 861 221,10	

A noter que les comptes à taux progressif Elancio sont des produits de placement à échéance (4, 6, 8 ans) qui ont juridiquement le statut de comptes de dépôts.

Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs sont déposés à la CDC et montant total des dépôts et avoirs ainsi déposés

Les sommes déposées le 17/10/16 auprès de la Caisse des Dépôts au titre de la loi 2014-617 du juin 2014 et n'ayant pu être remises au bénéficiaires s'élèvent à 15 003,98 euros et représentent 44 comptes.

11.8 Financement de micro-crédit

Groupama Banque participe au financement du micro-crédit par des prêts de trésorerie de 1 961 770 euros accordés à l'ADIE.

11.9 Les activités de recherche et de développement

Groupama Banque n'exerce à proprement parler aucune activité en matière de recherche et de développement.

En revanche, les travaux menés dans le cadre du projet de lancement de l'offre Orange Bank feront l'objet d'une étude d'éligibilité au Crédit Impôt Recherche menée par un cabinet spécialisé.

⁶ Nouveauté 2016, conformément aux textes L. 312-19 II, L. 312-20 I, al. 4 et R. 312-21 du Code Monétaire et Financier

11.10 Rendement des actifs de la société calculés en divisant son bénéfice net par le total de son bilan (art. R511-16-1 CMF)

Le résultat net des comptes annuels de la Banque est de -21 173 563,24 euros pour un total de bilan de 4 859 895 637,68 euros soit un rapport de -0,44%.

11.11 Informations sur les implantations et activités, incluses dans le périmètre de consolidation dans chaque état ou territoire (art. L511-45 CMF)

Cette information est mentionnée dans la note n°1 des comptes annuels.

11.12 Conventions dites « réglementées » (art. L225-102-1 dernier alinéa)

L'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce prévoit que :

« Le rapport prévu à l'article L. 225-102 mentionne, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. »

Aucune convention, telle que définie par l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce, n'a été conclue au titre de l'exercice 2016.

12. LES PERSPECTIVES

En ce début d'année 2017, la Banque prépare activement le lancement de la nouvelle offre d'Orange Bank. Les investissements seront donc poursuivis tout au long de l'année et les équipes renforcées grâce à un plan de recrutements ambitieux.

La Banque poursuit par ailleurs le développement des activités bancaires de Groupama et prépare activement le lancement en fin d'année de la nouvelle offre dans les réseaux du groupe mutualiste.

- Annexe 1 -

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société⁷

⁷ Hors associations, fondations, syndicats, GIE, fonds associatif, ...

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Annexe 1
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société
Liste des mandataires sociaux en poste au cours de la période du 1er janvier 2016 au 4 octobre 2016
- personnes physiques -

Etat des mandats de 'M. Guy LAVIGNE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
FEDERATION NATIONALE GROUPAMA	Administrateur		07/07/2011	
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Administrateur		06/10/2016	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		28/11/2012	04/10/2016
GROUPAMA D'OC	Administrateur		27/05/2005	
GROUPAMA D'OC	Vice-Président		22/06/2011	
GROUPAMA GAN VIE	Administrateur		11/10/2011	

Etat des mandats de 'M. Michel L'HOSTIS'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
FEDERATION NATIONALE GROUPAMA	Vice-Président		21/02/2013	
FONDATION D'ENTREPRISE GROUPAMA POUR LA SANTE	Administrateur		12/03/2013	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		22/04/2015	04/10/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Président du conseil d'administration		22/04/2015	04/10/2016
Groupama Holding	Administrateur		20/02/2013	
Groupama Holding 2	Administrateur		20/02/2013	
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Administrateur		12/06/2001	
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Président du conseil d'administration		18/12/2012	
GROUPAMA S.A.	Administrateur		17/01/2013	
MUTUAIDE ASSISTANCE	Administrateur		06/07/2016	
MUTUAIDE ASSISTANCE	Président du conseil d'administration		06/07/2016	

Etat des mandats de 'M. Michel LUNGART'

Mandats exercés au sein du groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AMALINE ASSURANCES	Administrateur		24/05/2012	
GIE GROUPAMA T.P.G.	Administrateur		04/04/2012	11/05/2016
GIE GROUPAMA T.P.G.	Président du conseil d'administration		04/04/2012	11/05/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		09/02/2012	04/10/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Vice-Président		09/02/2012	04/10/2016
GROUPAMA GAN VIE	Administrateur		28/11/2012	
LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD	Administrateur		10/12/2009	
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Administrateur		19/12/2008	04/03/2016
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Président du conseil d'administration		19/12/2008	04/03/2016
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GESTION D'ASSURANCE ET DU	Président		08/11/2011	
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TELEASSISTANCE A LA PERSONNE	Président		30/07/2010	10/06/2016
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA PERSONNE	Président		16/07/2008	

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA ASIGURARI SA	Administrateur		16/10/2014	

Mandats exercés hors du Groupe Groupama en France. Mandat exercé au sein du Groupe Orange

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
RAPP 77 (détenue à 35% par Groupama)	Directeur général délégué		04/10/2016	

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Etat des mandats de 'Mme Delphine D'AMARZIT'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Directeur Général Délégué		27/06/2016	

Mandats exercés hors Groupe Orange et Hors Groupe Groupama

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
FGDR	Membre du Conseil de surveillance	GROUPAMA BANQUE	déc-16	

Etat des mandats de 'M. Bernard POUY'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Directeur Général non Administrateur		01/10/2009	04/10/2016
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Administrateur		10/02/2010	11/05/2016
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Président du conseil d'administration		10/02/2010	11/05/2016

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	02/03/2009	04/10/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	13/06/2005	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GROUPAMA IMMOBILIER	21/06/2005	19/07/2016

Etat des mandats de 'M. Philippe LEFEUVRE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Directeur Général Délégué		01/07/2014	22/06/2016

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GROUPAMA EXPANSION	14/11/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	ASTORG ACTIONS EUROPE	01/08/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GROUPAMA COURT TERME	14/11/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GROUPAMA CROISSANCE	14/11/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GROUPAMA JAPON STOCK	01/08/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	SECURI-GAN	01/08/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	AMERI-GAN	01/08/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	MONDE GAN	01/08/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GAN COURT TERME	01/08/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GAN RENDEMENT	01/08/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	FRANCE GAN	01/08/2014	19/07/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	GROUPAMA CREDIT EURO CT	14/11/2014	19/07/2016

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

<p>Annexe 1</p> <p>Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société</p> <p>Liste des mandataires sociaux en poste au cours de la période du 4 octobre 2016 au 31 décembre 2016</p>
--

Etat des mandats de 'M. Jérôme BERGER'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019
SOFINERGIE CAPAC	Administrateur		30/01/2008	30/06/2018
SOFINERGIE 5 FCM	Administrateur		30/01/2008	30/06/2018
ORANGE LEASE	Administrateur		31/05/2013	30/06/2019

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Orange en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
Orange SA	Administrateur	SPOREVER	16/06/2005	30/06/2017

Mandats exercés au sein du Groupe Orange à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
ATLAS SERVICES BELGIUM	Administrateur		21/05/2008	16/05/2018
ATLAS SERVICES BELGIUM	Chairman		21/05/2008	16/05/2018
ATLAS COUNTRIES SUPPORT	Administrateur		15/01/2015	28/05/2018
ORANGE Espagne	Administrateur		01/03/2016	
MT TELCOM	Administrateur		06/01/2016	06/01/2018

Etat des mandats de 'M. Christian COHENNEC'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AMALINE ASSURANCES	Directeur Général non Administrateur		31/08/2016	
AMALINE ASSURANCES	Dirigeant Effectif		31/08/2016	
GAN ASSURANCES	Administrateur		07/10/2015	
GAN ASSURANCES	Directeur Général		05/10/2016	02/01/2017
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Administrateur		04/03/2016	
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TELEASSISTANCE A LA PERSONNE	Président		10/06/2016	

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA ASIGURARI SA	Administrateur		19/03/2015	15/09/2016

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GAN ASSURANCES	Administrateur	GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	05/10/2016	02/01/2017
GROUPAMA S.A.	Administrateur	GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	22/10/2015	

Etat des mandats de 'Mme Fabienne DULAC'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019
ORANGE	Directeur Exécutif		22/08/2015	

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Etat des mandats de 'M. Ramon FERNANDEZ'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
ORANGE	Directeur Général Délégué		22/08/2015	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Président du Conseil d'administration		04/10/2016	30/06/2019
RAPP 77	Administrateur		29/09/2016	30/06/2019
ORANGE MIDDLE EAST AND AFRICA	Administrateur		16/12/2015	30/06/2018
INSTITUT ORANGE	Membre du Comité d'orientation		30/06/2016	30/06/2019

Mandats exercés au sein du Groupe Orange à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
MEDI TELECOM	Administrateur		10/10/2014	30/06/2018
ORANGE POLSKA	Membre du conseil de surveillance		09/10/2014	30/06/2018
ORANGE Espagne	Administrateur		26/11/2015	21/07/2016
Iris Capital Management	Membre du comité de surveillance			

Mandats exercés hors du Groupe Orange à l'étranger et du Groupe Groupama à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
EURONEXT NV	Managing Director		06/05/2015	

Etat des mandats de 'M. Fabrice HEYRIES'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
ASTORG 2	Président		23/02/2016	
ASTORG 5	Président		13/07/2016	
COFINTEX 17	Président		14/04/2016	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Vice-Président		04/10/2016	
LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD	Administrateur		16/09/2015	

Mandats exercés hors du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
RAPP 77 (détenue à 35% par Groupama)	Administrateur		04/10/2016	

Etat des mandats de 'Mme Hortense LHERMITTE'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019

Mandats exercés hors Groupe Orange et hors Groupe Groupama

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
L'AX	Administrateur	Maison des polytechniciens		

Etat des mandats de 'M. Michel LUNGART'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AMALINE ASSURANCES	Administrateur		24/05/2012	
GIE GROUPAMA T.P.G.	Administrateur		04/04/2012	11/05/2016
GIE GROUPAMA T.P.G.	Président du conseil d'administration		04/04/2012	11/05/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		09/02/2012	04/10/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Vice-Président		09/02/2012	04/10/2016
GROUPAMA GAN VIE	Administrateur		28/11/2012	
LA BANQUE POSTALE ASSURANCES IARD	Administrateur		10/12/2009	
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Administrateur		19/12/2008	04/03/2016
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Président du conseil d'administration		19/12/2008	04/03/2016
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GESTION D'ASSURANCE ET DU	Président		08/11/2011	
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TELEASSISTANCE A LA PERSONNE	Président		30/07/2010	10/06/2016
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES A LA PERSONNE	Président		16/07/2008	

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Etat des mandats de 'M. Michel LUNGART' (suite)

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA ASIGURARI SA	Administrateur		16/10/2014	

Mandats exercés hors du Groupe Groupama en France. Mandat exercé au sein du Groupe Orange

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
RAPP 77 (détenue à 35% par Groupama)	Directeur Général Délégué		04/10/2016	

Etat des mandats de 'M. Jean Bernard MATEU'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019
RAPP 77	Administrateur		29/09/2016	30/06/2019
RAPP 77	Directeur Général		29/09/2016	30/06/2019

Mandats exercés hors du Groupe Orange à l'étranger et hors du Groupe Groupama

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
SASU Optiverse-Consulting	Président			

Etat des mandats de 'M. Laurent PAILLASSOT'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019
RAPP 77	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019

Mandats exercés au sein du Groupe Orange à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
Orange Espagne, S.A.U	Consejero Delegado (or CEO)		11/03/2016	11/03/2021
Orange Catalunya Xarxes de Telecomunicacions, S.A.U	Président du Conseil d'administration		11/03/2016	11/03/2021
Movilweb 21, S.A.U	Administrateur unique		11/03/2016	11/03/2021
Jazzplat España, S.L.U	Administrateur unique		11/03/2016	
Fundación Orange	Membre		01/03/2016	
Jazzplat Colombia, S.A.S	Administrateur unique		11/04/2016	
Orange Money SRL	Administrateur		27/11/2014	

Etat des mandats de 'M. Marc RENNARD'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019
RAPP 77	Administrateur		29/09/2016	30/06/2019
RAPP 77	Président du Conseil d'administration		29/09/2016	30/06/2019
Orange SA	Directeur Général Adjoint		01/03/2016	
Orange Middle East and Africa	Administrateur		15/10/2004	30/06/2019
Centre d'expertise en Conformité d'Orange Money (CECOM)	Administrateur		30/06/2016	31/12/2018
SOFRECOM	Administrateur		10/02/2005	30/06/2019
SOFRECOM	Président du Conseil d'administration		02/06/2006	18/09/2018
Orange Horizons	Administrateur		26/11/2012	01/04/2016
Orange Link (précédemment StarAfrica)	Membre du Conseil d'administration			13/06/2016

Mandats exercés au sein du Groupe Orange à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
KOREK TELECOM	Administrateur		01/08/2011	démissionnaire
Orange Côte d'Ivoire	Administrateur		30/09/2004	30/06/2019
Orange Côte d'Ivoire	Président du Conseil d'administration			22/06/2016
Côte d'Ivoire Télécom (fusionnée avec Orange Côte d'Ivoire le 29 décembre 2016)	Administrateur		18/06/2004	30/06/2019
Médi Télécom	Administrateur			21/03/2016
Médi Télécom Distribution	Administrateur			21/03/2016
Orange RDC	Administrateur			30/03/2016
Orange RDC	Président du Conseil d'administration			30/03/2016
SONATEL Société Nationale des Télécommunications du Sénégal	Administrateur			14/04/2016
SONATEL Société Nationale des Télécommunications du Sénégal	Président du Conseil d'administration			14/04/2016

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Etat des mandats de 'M. Marc RENNARD' (suite)

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Orange en France

Société représentée	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
Joint Investment Telecommunications Company	Administrateur	Jordan Telecommunications Company (JTC)	09/07/2006	19/05/2016

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Orange hors France

Société représentée	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
Orange Egypt for Telecommunications	Administrateur	MT Telecom		20/03/2016
Orange Egypt for Telecommunications	Président du Conseil d'administration	MT Telecom		20/03/2016
Mobinil For Telecommunications S.A.E.	Administrateur	Atlas Services Nederland		03/04/2016
Mobinil For Telecommunications S.A.E.	Président du Conseil d'administration	Atlas Services Nederland		03/04/2016

Mandats Hors Groupe Orange

Société représentée	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
Euronet Services	Gérant			
Positive Planet	Administrateur			

Etat des mandats de 'Mme Perrine VIDALENCHÉ'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur		04/10/2016	30/06/2019

Mandats exercés hors Groupe Orange et Hors Groupe Groupama

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
Société Nationale Immobilière (SNI)	Membre du conseil de surveillance			

Etat des mandats de 'M. André COISNE'

Mandats exercés au sein du Groupe Orange en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Directeur Général		04/10/2016	

Mandats exercés hors Groupe Orange et Hors Groupe Groupama

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
ND & Co	Président		déc-03	

Le 11/01/2017 - Etat des mandats de 'Mme Delphine D'AMARZIT' sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Mandats exercés au sein du Groupe Orange

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Directeur Général Délégué		27/06/2016	

Mandats exercés hors Groupe Orange et Hors Groupe Groupama

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
FGDR	Membre du Conseil de surveillance	Groupama Banque	déc-16	

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

**Annexe 1
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société**

**Liste des mandataires sociaux en poste au cours de la période du 1er janvier 2016 au 4 octobre 2016
- personnes morales et leurs représentants permanents -**

Etat des mandats de 'GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
CENTAURE CENTRE-ATLANTIQUE	Administrateur	M. Bruno FLEURY Date début : 28/02/2012	17/03/1999	
COFINTEX 6 S.A.	Administrateur	M. Sylvain MERLUS Date début : 05/05/2015	08/06/2010	
GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION	Administrateur	M. Pierre CORDIER Date début : 16/04/2013	29/06/1994	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	M. Denis ROUMÉGOUS Date début : 10/02/2016 Date fin : 04/10/2016	10/02/2016	04/10/2016
GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	Administrateur	M. Pierre CORDIER Date début : 01/01/2012	31/12/2002	
S.C.A. DU CHATEAU D'AGASSAC	Membre du Conseil de Gérance	M. Pierre CORDIER Date début : 21/02/2012		
SCI DU CHATEAU D'AGASSAC	Gérant	M. Pierre CORDIER Date début : 21/02/2012		

Etat des mandats de 'GROUPAMA D'OC'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
CENTAURE MIDI PYRENEES	Administrateur	M. Didier LALUET Date début : 13/06/2012	17/09/2003	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	M. Gérard JOALLAND Date début : 28/11/2012 Date fin : 04/10/2016	13/10/2011	04/10/2016
GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	Administrateur	M. Gérard JOALLAND Date début : 01/01/2010	19/12/1996	

Etat des mandats de 'GROUPAMA GAN VIE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
AMERI-GAN	Administrateur	M. Marc BOUBAL Date début : 18/11/2014	20/11/2008	
ASSU-VIE, Société Française d'Assurances sur la Vie	Administrateur	M. Sylvain CUINET Date début : 22/12/2015	15/10/1992	
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE "CFP"	Administrateur	Mme Marie LEMARIE Date début : 11/05/2012	08/10/2009	
FRANCE GAN	Administrateur	M. Marc BOUBAL Date début : 18/11/2014	20/11/2008	
GAN COURT TERME	Administrateur	M. Marc BOUBAL Date début : 18/11/2014	20/11/2008	
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Gérant	M. Jean-François GARIN Date début : 16/09/2015	04/12/2007	
GAN RENDEMENT	Administrateur	M. Marc BOUBAL Date début : 18/11/2014	20/11/2008	
GIE IMMEUBLES & SERVICES	Administrateur	Mme Pierrette LEVEQUE Date début : 18/10/2013 Date fin : 01/12/2016	18/10/2013	01/12/2016
GIE IMMEUBLES & SERVICES	Membre		07/12/2006	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	Mme Pierrette LEVEQUE Date début : 21/11/2012 Date fin : 04/10/2016	01/10/2009	04/10/2016
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Administrateur	Mme Claire GADONNEIX Date début : 01/02/2015	11/02/2009	
Groupama Gan Paris La Défense Office	Administrateur	Mme Marie LEMARIE Date début : 01/10/2013 Date fin : 01/01/2016	01/10/2013	01/01/2016
GROUPAMA JAPON STOCK	Administrateur	M. Marc BOUBAL Date début : 18/11/2014	20/11/2008	
GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	Administrateur	M. Jean-François GARIN Date début : 22/10/2015		
MONDE GAN	Administrateur	M. Marc BOUBAL Date début : 18/11/2014	20/11/2008	
SECURI-GAN	Administrateur	M. Marc BOUBAL Date début : 18/11/2014	20/11/2008	
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Administrateur	M. Jean-François GARIN Date début : 04/03/2016	04/03/2016	

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Etat des mandats de 'GROUPAMA MEDITERRANEE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
ASTORG ACTIONS EUROPE	Administrateur	M. Didier MALE Date début : 08/01/2012	08/01/2012	
CENTAURE PROVENCE MEDITERRANEE	Administrateur	Mme Monique ARAVECCHIA Date début : 10/06/2016	10/06/2016	
CENTAURE PROVENCE MEDITERRANEE	Administrateur	Mme Monique ARAVECCHIA Date début : 25/04/2007 Date fin : 10/06/2016	03/12/1992	10/06/2016
CENTAURE PROVENCE MEDITERRANEE	Président	M. Michel PENET Date début : 10/06/2016	10/06/2016	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	Mme Brigitte CASTELLUCCI Date début : 20/04/2015 Date fin : 04/10/2016	28/11/2012	04/10/2016
GROUPAMA EXPANSION	Administrateur	M. Didier MALE Date début : 08/01/2012	08/01/2012	
GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	Administrateur	M. Michel PENET Date début : 01/07/2014	19/12/1996	
SCI DU CHATEAU DE CAP DE FOUSTE	Gérant	M. Michel PENET Date début : 01/07/2014	31/12/2011	

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
L'INDEPENDANT DU MIDI	Administrateur	M. Christian POMES Date début : 09/02/2012	09/02/2012	

Etat des mandats de 'GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
ASTORG ACTIONS EUROPE	Administrateur	M. Bruno SILVA		
CENTAURE GRAND-EST	Administrateur	M. Luc CHEVALIER Date début : 04/06/2015		
CENTAURE RHONE ALPES	Administrateur	M. Frédéric BRET Date début : 13/06/2016	13/06/2016	
CENTAURE RHONE ALPES	Administrateur	M. Frédéric BRET Date début : 31/12/2014 Date fin : 13/06/2016		13/06/2016
GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION	Administrateur	Mme Marilyn BROSSAT Date début : 11/02/2016	11/02/2016	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	M. Francis THOMINE Date début : 23/05/2013 Date fin : 04/10/2016	01/10/2009	04/10/2016
GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	Administrateur	M. Francis THOMINE Date début : 14/10/2013		

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Etat des mandats de 'GROUPAMA S.A.'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
ASSOCIATION CENTAURE	Membre Fondateur	M. Eric DESSELAS Date début : 22/10/2015		
ASSOCIATION CENTAURE	Membre Fondateur	M. Claude LEGENDARME		
ASTORG ACTIONS EUROPE	Administrateur	M. Marc BOUBAL Date début : 18/11/2014	19/04/2004	
CENTAURE BRETAGNE	Administrateur	M. Claude LEGENDARME Date début : 02/10/2003	02/10/2003	
CENTAURE CENTRE-ATLANTIQUE	Administrateur	M. Claude LEGENDARME Date début : 18/06/2004	18/06/2004	
CENTAURE GRAND-EST	Administrateur	M. Eric DESSELAS Date début : 22/10/2015		
CENTAURE ILE DE FRANCE	Administrateur	M. Claude LEGENDARME Date début : 27/02/2003	27/02/2003	
CENTAURE MIDI PYRENEES	Administrateur	M. Claude LEGENDARME Date début : 17/09/2003	17/09/2003	
CENTAURE NORD PAS DE CALAIS	Administrateur	M. Claude LEGENDARME Date début : 22/10/2015	02/04/2004	
CENTAURE PARIS NORMANDIE	Administrateur	M. Eric DESSELAS Date début : 22/10/2015	09/12/2003	
CENTAURE PROVENCE MEDITERRANEE	Administrateur	M. Eric DESSELAS Date début : 30/10/2015 Date fin : 10/06/2016	20/11/2003	10/06/2016
CENTAURE PROVENCE MEDITERRANEE	Administrateur	M. Eric DESSELAS Date début : 10/06/2016	10/06/2016	
CENTAURE RHONE ALPES	Administrateur	M. Claude LEGENDARME Date début : 13/06/2016	13/06/2016	
CENTAURE RHONE ALPES	Administrateur	M. Claude LEGENDARME Date début : 21/02/2002 Date fin : 13/06/2016		13/06/2016
COFINTEX 6 S.A.	Administrateur	M. Franck OFFREDI Date début : 13/11/2013	25/04/2003	
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE "CFP"	Administrateur	Mme Pierrette LEVEQUE Date début : 06/12/2011	09/03/2004	
GIE G20	Administrateur	M. Patrick BOUGANNE		
GIE IMMEUBLES & SERVICES	Membre		07/12/2006	01/01/2017
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Administrateur	Mme Pierrette LEVEQUE Date début : 13/06/2005	13/06/2005	
GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION	Administrateur	M. Eric DESSELAS Date début : 10/09/2015	27/11/2003	
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	M. Franck OFFREDI Date début : 22/01/2014 Date fin : 04/10/2016	01/10/2009	04/10/2016
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Administrateur	M. Eric DESSELAS Date début : 18/11/2015	17/12/2003	
Groupama Gan Paris La Défense Office	Administrateur	Mme Pierrette LEVEQUE Date début : 01/10/2013 Date fin : 01/01/2016	01/10/2013	01/01/2016
GROUPAMA INVESTISSEMENTS	Président	Mme Marie LEMARIE Date début : 20/06/2012	18/12/2003	
GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	Administrateur	M. Christian COCHENNEC Date début : 22/10/2015	23/06/2004	
PLATEAU DE VEILLE TELEASSISTANCE A LA PERSONNE	Membre du Conseil de Surveillance	M. Franck OFFREDI Date début : 20/11/2013	20/10/2010	
PRESENCE VERTE S.A.	Membre du Conseil de Surveillance	M. Franck OFFREDI Date début : 20/11/2013	22/04/2003	
RENT A CAR	Administrateur	M. Jean-François GIRARD Date début : 20/11/2014	15/09/2009	
S.C.A. DU CHATEAU D'AGASSAC	Membre du Conseil de Gérance	M. Amaury CORNUT-CHAUVIN Date début : 08/02/2013	18/12/2003	
SIDEXA - SERVICE INFORMATIQUE POUR L'EXPERTISE AUTOMOBILE	Administrateur	M. David JOUGLET Date début : 12/06/2014 Date fin : 15/09/2016		
SIDEXA - SERVICE INFORMATIQUE POUR L'EXPERTISE AUTOMOBILE	Administrateur	M. Norbert BONTEMPS Date début : 15/09/2016		
SOCIETE CENTRALE D'INVESTISSEMENTS DES MUTUELLES AGRICOLES DANS LES GROUPEMENTS FONCIERS AGRICOLES	Gérant	Mme Marie LEMARIE Date début : 10/04/2013	18/12/2003	
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Administrateur	M. Stéphane GIN Date début : 09/02/2010	17/12/2003	

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
BCA EXPERTISE SAS	Administrateur	Mme Geneviève ROUDIER Date début : 01/09/2013	02/01/2010	
CETIP	Administrateur	M. Norbert BONTEMPS Date début : 01/01/2013	01/01/2013	
FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	Administrateur	M. Thierry MARTEL Date début : 21/09/2015	28/04/2014	

Etat des mandats de 'GROUPAMA LOIRE BRETAGNE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
CENTAURE BRETAGNE	Administrateur	M. Claude ROBERT Date début : 04/12/2015		
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE "CFP"	Administrateur	M. Pascal OUVRARD Date début : 02/10/2009		
GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION	Administrateur	M. Claude ROBERT Date début : 16/04/2015 Date fin : 11/02/2016	27/11/2003	11/02/2016
GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	Administrateur	M. Gérard ROPERT Date début : 25/04/2013 Date fin : 01/02/2016	01/10/2009	01/02/2016
GROUPAMA CREDIT EURO CT	Administrateur	M. Stéphane CROS		
GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	Administrateur	M. Bernard VEBER Date début : 22/10/2015	31/12/2002	
PLATEAU DE VEILLE TELEASSISTANCE A LA PERSONNE	Membre du Conseil de Surveillance	M. Gérard ROPERT Date début : 28/05/2013 Date fin : 01/06/2016	28/05/2013	
PLATEAU DE VEILLE TELEASSISTANCE A LA PERSONNE	Membre du Conseil de Surveillance	Mme Régine SÉCHER Date début : 01/06/2016	28/05/2013	
PRESENCE VERTE S.A.	Membre du Conseil de Surveillance	Mme Régine SÉCHER Date début : 18/02/2016	28/05/2013	
PRESENCE VERTE S.A.	Membre du Conseil de Surveillance	M. Gérard ROPERT Date début : 28/05/2013 Date fin : 18/02/2016	28/05/2013	

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

<p>Annexe 1</p> <p>Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société</p> <p>Liste des mandataires sociaux en poste au cours de la période du 1er janvier 2016 au 4 octobre 2016</p> <p>- personnes morales et leurs représentants permanents -</p>
--

Etat des mandats de 'M. Gérard JOALLAND'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GAN ASSURANCES	Administrateur		13/02/2013	
GROUPAMA D'OC	Directeur Général non Administrateur		02/01/2010	
GROUPAMA D'OC	Dirigeant Effectif		07/12/2015	
Groupama Holding	Administrateur		18/12/2003	
Groupama Holding 2	Administrateur		18/12/2003	

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA EMEKLILIK	Administrateur		17/05/2006	
GROUPAMA SIGORTA	Administrateur		06/06/2006	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA D'OC	Administrateur	GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	28/11/2012	04/10/2016
GROUPAMA D'OC	Administrateur	GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	01/01/2010	

Etat des mandats de 'Mme Pierrette LEVEQUE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GIE IMMEUBLES & SERVICES	Contrôleur de gestion		21/12/2016	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA GAN VIE	Administrateur	GIE IMMEUBLES & SERVICES	18/10/2013	01/12/2016
GROUPAMA GAN VIE	Administrateur	GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	21/11/2012	04/10/2016
GROUPAMA INVESTISSEMENTS	Administrateur	GROUPAMA IMMOBILIER	06/12/2011	
GROUPAMA S.A.	Administrateur	Groupama Gan Paris La Défense Office	01/10/2013	01/01/2016
GROUPAMA S.A.	Administrateur	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	13/06/2005	
GROUPAMA S.A.	Administrateur	COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE "CFP"	06/12/2011	

Etat des mandats de 'Mme Brigitte CASTELLUCCI'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
FEDERATION NATIONALE GROUPAMA	Administrateur		28/05/2015	
GROUPAMA MEDITERRANEE	Administrateur			
GROUPAMA MEDITERRANEE	Vice-Présidente		01/01/2012	

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA ASSICURAZIONI SPA	Administrateur		23/09/2016	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA MEDITERRANEE	Administrateur	GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	20/04/2015	04/10/2016

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Etat des mandats de 'M. Francis THOMINE'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA GAN VIE	Administrateur		10/04/2013	
Groupama Holding	Administrateur		17/04/2013	
Groupama Holding 2	Administrateur		17/04/2013	
GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE	Directeur Général non Administrateur		02/04/2013	

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama à l'étranger

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA BIZTOSITO	Membre du Conseil de Surveillance		06/06/2013	

Mandats exercés hors du Groupe en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
CEGID GROUP	Administrateur		12/05/2014	08/07/2016

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE	Administrateur	GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	23/05/2013	04/10/2016
GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE	Administrateur	GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES	14/10/2013	

Etat des mandats de 'M. Franck OFFREDI'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
CAPSAUTO	Administrateur		16/12/2013	
CAPSAUTO	Président du conseil d'administration		07/07/2015	
CEMAGID	Administrateur		15/11/2016	
CEMAGID	Président		15/11/2016	
F.M.B. - FRANCE MAINTENANCE BATIMENT	Membre du Comité Stratégique		06/12/2013	
GIE GROUPAMA T.P.G.	Administrateur		11/05/2016	
GIE SEVEANE	Membre du Conseil des membres		12/11/2013	
GIE SEVEANE	Président du Conseil des membres		08/04/2014	18/04/2016
MUTUAIDE ASSISTANCE	Administrateur		13/02/2014	
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Administrateur		19/12/2013	
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE	Président du conseil d'administration		04/03/2016	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA S.A.	Administrateur	COFINTEX 6 S.A.	13/11/2013	
GROUPAMA S.A.	Administrateur	GROUPAMA BANQUE	22/01/2014	04/10/2016
GROUPAMA S.A.	Membre du Conseil de Surveillance	PRESENCE VERTE S.A.	20/11/2013	
GROUPAMA S.A.	Membre du Conseil de Surveillance	PLATEAU DE VEILLE TELEASSISTANCE A LA PERSONNE	20/11/2013	

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 1

Etat des mandats de 'M. Gérard ROPERT'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Administrateur		29/09/1995	
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Vice-Président			

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Administrateur	GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	25/04/2013	01/02/2016
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Membre du Conseil de Surveillance	PLATEAU DE VEILLE TELEASSISTANCE A LA PERSONNE	28/05/2013	01/06/2016
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Membre du Conseil de Surveillance	PRESENCE VERTE S.A.	28/05/2013	18/02/2016

Etat des mandats de 'M. Denis ROUMÉGOUS'

Mandats exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société	Fonctions exercées	Représentant	Date début	Date fin
FEDERATION NATIONALE GROUPAMA	Administrateur		17/12/2015	
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	Administrateur		16/12/2009	
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	Vice-Président		16/12/2009	
GROUPAMA IMMOBILIER	Administrateur		06/10/2016	
S.C.A. DU CHATEAU D'AGASSAC	Membre du Conseil de Gérance		08/02/2013	

Mandats de représentant permanent exercés au sein du Groupe Groupama en France

Société représentée	Fonctions exercées	Dans la société	Date début	Date fin
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	Administrateur	GROUPAMA BANQUE (devient ORANGE BANK le 16 janvier 2017)	10/02/2016	04/10/2016

- Annexe 2 -

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
(Articles 133-135 du décret sur les sociétés commerciales)

	2012	2013	2014	2015	2016
1) SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	120 825 712	120 825 712	120 825 712	120 825 712	220 825 712
Nombre d'actions émises	7 551 607	7 551 607	7 551 607	7 551 607	13 801 607
2) RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	181 747 876	176 653 827	173 128 619	180 299 743	177 264 958
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	1 665 007	16 845 688	3 877 956	9 982 859	-20 872 678
Impôt sur les bénéfices	-265 496	-363 646	-462 257	-300 885	-285 104
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	8 147 046	12 658 385	3 698 976	5 035 471	-21 173 563
Montants des bénéfices distribués en N	3 269 901	7 551 607	10 194 669	3 473 739	-
3) RÉSULTAT DES OPÉRATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,19	2,18	0,45	1,28	-
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,08	1,68	0,49	0,67	-
Dividende versé à chaque action en N+1	1,00	1,35	0,46	-	-
4) PERSONNEL					
Nombre de salariés inscrit à la date de clôture	669	560	547	550	614
Montant de la masse salariale	34 213 267	33 344 508	27 512 856	28 278 583	30 001 834
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	17 981 737	16 775 284	14 442 968	14 763 173	14 841 752

- Annexe 3 -

Evolutions réglementaires de l'exercice

Dans un contexte de profusion de textes réglementaires, plusieurs réformes significatives concernant le secteur bancaire et financier sont mises en œuvre au sein de notre établissement dont certaines sont présentées succinctement ci-dessous.

Ces réformes sont suivies par les directions métiers concernées avec l'appui du département des affaires juridiques et conformité.

*

*

*

MIF2

La directive MIF 2, transposée par voie d'ordonnance du 23 juin 2016, et le règlement européen MIFIR entrent en vigueur le 3 janvier 2018. L'objectif de cette réglementation est d'améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers, et de renforcer la protection des investisseurs. Ces textes prévoient notamment un renforcement de l'information communiquée au client sur l'adéquation du produit financier à ses connaissances, son expérience, sa situation financière et ses objectifs d'investissement, au moment de la souscription et en cours de vie du produit, ainsi que sur les coûts et charges du service rendu par la Banque. En outre, la perception de rémunérations par des tiers (rétrocessions) liées à la fourniture de services d'investissement est encadrée ; elle devient interdite dans le cadre de la gestion de portefeuille. Lorsque la Banque fournit un service de réception transmission d'ordres ou de conseil en investissement (« non indépendant »), elle pourra notamment percevoir des rétrocessions sous réserve qu'elles améliorent la qualité du service rendu aux clients et que ceux-ci soient clairement informés de leur existence, nature, montant ou mode de calcul, en amont de la fourniture du service. Enfin, ces textes renforcent les obligations de déclaration des transactions sur instruments financiers, en prévoyant une extension des instruments financiers concernés et des informations à déclarer.

Loi Sapin 2

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique du 10 décembre 2016, dite « loi Sapin 2 », vise notamment à instaurer une meilleure protection des lanceurs d'alerte, une plus grande transparence vis-à-vis des bénéficiaires effectifs et permet de mieux lutter contre la corruption avec des phases préventives et répressives. La loi comporte également des mesures visant à moderniser la vie économique tout en assurant la protection des épargnants et des investisseurs, notamment avec le renforcement de l'arsenal répressif de l'AMF et de l'ACPR, la création d'un volet dédié à l'économie sociale et solidaire pour le livret de développement durable, un encadrement des demandes de substitution d'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier et la possibilité de renoncer à son assurance moyens de paiement dans un délai de 14 jours. D'autres mesures, enfin, tendent à simplifier et moderniser le droit des affaires (procédures de surendettement simplifiées, encadrement de la rémunération des dirigeants, etc.).

Réforme du droit des contrats

L'ordonnance du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats a été prise dans le but de moderniser, simplifier et renforcer l'accessibilité du droit commun des contrats, du régime des obligations et du droit de la preuve. Ces objectifs ont conduit à l'adoption de formulations plus simples, à une révision du plan du Code civil de façon chronologique (de la formation du contrat à son exécution), à l'abandon de certaines notions et à la codification de solutions jurisprudentielles établies ou de pratiques contractuelles largement acceptées. Il s'agissait également de renforcer l'attractivité du droit français pour les acteurs économiques ainsi que la protection de la partie faible, et ce, par le biais de mécanismes juridiques destinés, par exemple, à permettre d'interpeller son partenaire pour lever une difficulté, d'alléger les formalités des cessions de créances, de mettre fin au contrat sans avoir recours au juge, d'opposer une réduction de prix en cas d'inexécution partielle, de lutter contre l'abus de l'état de dépendance économique et les clauses abusives, ou encore de rééquilibrer le contrat en cas de bouleversements économiques imprévisibles.

Crédit immobilier

La directive relative au crédit immobilier, qui a été transposée en droit français par l'ordonnance du 25 mars 2016 et par plusieurs textes réglementaires, vise à renforcer la protection des consommateurs et à créer un marché européen du crédit immobilier. Cette réglementation introduit en droit français de nouvelles obligations à la charge du prêteur telles que l'encadrement de la publicité, l'information générale de l'emprunteur, la remise d'une fiche d'information standardisée européenne (FISE), la fourniture d'explications adéquates, ainsi qu'une nouvelle méthode de calcul du taux effectif global qui est devenu un taux annuel effectif global (TAEG). Des exigences de compétence professionnelle spécifiques au crédit immobilier sont également prévues pour le personnel des prêteurs et les intermédiaires en opérations de Banque et en services de paiement. Ces nouvelles règles s'appliquent aux contrats dont l'offre est émise à compter de leur entrée en vigueur, soit en principe le 1er juillet 2016. La date d'application de certaines dispositions est différée : au 1er octobre 2016 pour la publicité, l'information générale, le TAEG et la FISE ; au 20 mars 2017 pour la formation continue et au 21 mars 2019 pour l'exigence de formation complémentaire à l'expérience professionnelle.

Règlement Européen relatif aux données personnelles

Le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, qui est directement applicable à compter de mai 2018, constitue une refonte de la directive 1995/46/CE du 24 octobre 1995. Il met en place un cadre juridique unifié pour l'ensemble de l'UE et étend aux sous-traitants une large partie des obligations imposées aux responsables de traitement. Les conditions d'obtention du consentement pour la collecte et le traitement des données à caractère personnel sont renforcées et de nouveaux droits des personnes sont créés : le droit à la portabilité, les actions collectives et le droit à réparation. Les produits, processus et services devront intégrer dès leur conception les exigences de protection des données, il s'agit du concept « privacy by design and by default » développé par le règlement. Les responsables de traitement devront conduire une étude d'impact sur la vie privée (EIVP) pour les traitements à risque. L'obligation de sécurité des données est renforcée et l'obligation de notifier à l'autorité de protection des données personnelles toute éventuelle violation de données à caractère personnel est désormais imposée à tous les responsables de traitement. Enfin, les amendes administratives peuvent s'élever jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise, le montant maximum de l'amende étant de 20 millions d'euros.

Loi pour une République numérique

La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique vise à favoriser la circulation des données et du savoir et à renforcer les droits du consommateur numérique dans le contexte digitalisé actuel. Elle ouvre par défaut l'accès aux données publiques et d'intérêt général et permet un accès sécurisé aux données produites par la sphère publique pour les chercheurs et statisticiens publics, ainsi qu'aux résultats des travaux de recherche financés à plus de 50% par des fonds publics. Cette loi inscrit dans la législation française le principe de neutralité d'Internet et instaure la portabilité des données ; les services en ligne doivent rendre possible la récupération de ses données d'usage à l'internaute, afin de faciliter le changement de fournisseur. Un droit au maintien d'une connexion Internet est instauré pour les personnes les plus démunies. Une régulation des avis en ligne est prévue. La mort numérique est désormais possible ; toute personne aura le droit de faire respecter sa volonté sur le devenir de ses données personnelles publiées en ligne après son décès. Plusieurs mesures permettant l'accélération de la couverture numérique du territoire et le déploiement de la fibre optique sont prévues. La loi dispose que l'envoi recommandé électronique est équivalent à l'envoi par lettre recommandée. Les grandes entreprises telles que les enseignes de distribution ou les constructeurs de téléphones sont tenues à une obligation d'accessibilité puisqu'elles devront proposer des services après-vente téléphoniques, accessibles aux personnes malentendantes.

Directive européenne sur les services de paiement dans le marché intérieur (DSP2)

Dans le cadre de la réalisation du marché unique des services de paiement en Europe, la directive (UE) 2015/2366 du 25 novembre 2015 (DSP2) abroge la directive 2007/64/CE sur les services de paiement (DSP) et a pour principaux objectifs d'adapter les règles existantes aux nouveaux services de paiement, en réglementer l'exercice par de nouveaux acteurs, et de renforcer les règles de sécurité des paiements. Cette directive devra être transposée en droit national avant le 13 janvier 2018, date à partir de laquelle elle entrera en application. Avec ce texte apparaissent deux nouveaux types de services (en ligne) de paiement, qui avaient vu le jour dans la pratique sans entrer dans le cadre existant, les services d'information sur les comptes (agrégation) et les services d'initiation de paiement. La DSP2 prévoit en outre l'élaboration d'orientations et de normes techniques de réglementation par l'Autorité Bancaire Européenne, concernant notamment les exigences relatives à l'authentification forte du client (et les dérogations à l'application de cette authentification forte), à la protection des données de sécurité personnalisées du client et aux normes ouvertes communes et sécurisées de communication entre les prestataires de services de paiement (PSP) gestionnaires du compte, les prestataires de services d'initiation de paiement, les prestataires de services d'information sur les comptes, les payeurs, les bénéficiaires et d'autres PSP.

IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 Financial Instruments, publiée en juillet 2014 et approuvée par l'Union Européenne le 29 novembre 2016, sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La norme IFRS 9 a vocation à remplacer la norme IAS 39 qui s'applique aux instruments financiers. Elle comporte trois volets correspondant aux trois phases du projet initial :

- Phase 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers,
- Phase 2 : Dépréciation des actifs financiers,
- Phase 3 : Comptabilité de couverture (hors macro-couverture)

La mise en œuvre de la phase 2 de cette nouvelle norme présente des impacts opérationnels importants en termes de méthodologie, de données et systèmes, et d'organisation de notre processus d'arrêté de comptes. En élargissant l'assiette de provisionnement à l'ensemble des créances saines, quel que soit leur niveau de détérioration, cette norme présente un impact potentiel significatif sur le niveau des provisions.

- Annexe 4 -

Responsabilité sociale et environnementale

Rapport de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

2016 de Groupama Banque

1. Informations sociales

- a) Emploi
- b) Organisation du travail
- c) Relations sociales
- d) Santé et sécurité
- e) Formation
- f) Égalité de traitement
- g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT
- h) Charte éthique

2. Informations environnementales

- a) Politique générale en matière environnementale
- b) Pollution
- c) Economie circulaire
- d) Changement climatique
- e) Protection de la biodiversité

3. Informations sociétales

- a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société
- b) Relations entretenues avec les différentes parties prenantes
- c) Sous-traitance et fournisseurs
- d) Loyauté des pratiques
- e) Autres actions engagées, au titre du développement durable, en faveur des droits de l'homme

4. Note méthodologique

INTRODUCTION

2016, année de transition pour Groupama Banque

Les autorités réglementaires et prudentielles françaises et européennes ont autorisé l'entrée d'Orange à hauteur de 65% au capital de Groupama Banque qui sera rebaptisée Orange Bank dès janvier 2017. Groupama reste actionnaire à hauteur de 35%. Ce nouvel actionnariat donnera naissance à une offre bancaire innovante et 100% mobile au 1^{er} semestre 2017.

En raison de ce contexte, plusieurs conséquences sont à noter pour le reporting RSE de l'exercice 2016 :

- Le périmètre de reporting de Groupama Banque se limite à l'établissement bancaire (en cohérence avec le périmètre financier). Les trois anciennes filiales (Groupama Asset Management, Groupama Immobilier et Groupama Epargne Salariale) ne sont donc plus intégrées au reporting de la Banque.
- Le reporting RSE de Groupama Banque n'est plus consolidé à celui du Groupe Groupama. Cependant, la politique RSE 2016 de la Banque s'inspire, pour cette dernière année, de celle du Groupe Groupama.

Concernant la stratégie RSE de la future Orange Bank, elle se construira en lien avec le Groupe Orange dès l'exercice 2017.

Une stratégie RSE qui s'inscrit dans la stratégie du Groupe Groupama (actionnaire majoritaire jusqu'au 3 octobre 2016)

Le Groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain au cœur de ses actions et permettant de construire la confiance dans la durée.

À l'instar du Groupe, Groupama Banque, en tant qu'entreprise responsable, intègre les enjeux du développement durable à ses activités et à ses relations professionnelles.

La RSE, Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, participe pleinement à sa performance : elle est au service de la satisfaction des clients, elle conforte l'engagement des salariés, elle permet de réduire les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et de renforcer la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

Cette année, la stratégie RSE de Groupama Banque continue de s'appuyer sur celle du Groupe Groupama qui repose sur 4 axes :

- Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur ;
- Agir en partenaire responsable et durable des clients et sociétaires ;
- Renforcer la contribution au développement des territoires et au progrès de la société civile ;
- Agir pour la préservation de l'environnement.

1. Informations sociales

Pour une meilleure comparabilité entre 2015 et 2016, les données 2015 ont été retraitées de sorte à retranscrire les seules données relatives à Groupama Banque (exclusion des données des trois anciennes filiales de la Banque : Groupama Asset Management, Groupama Epargne Salariale et Groupama Immobilier).

a) **Emploi**

L'effectif du périmètre au 31 décembre 2016 s'établit à 632 salariés. Il est en hausse de 4,64% par rapport au 31 décembre 2015 (604 salariés).

Au cours de l'exercice 2016, on recense 106 embauches et 40 départs CDI dont 6 licenciements.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 58,07% de femmes et 41,93% d'hommes.
- 15,51% des salariés ont moins de 30 ans, 67,09% ont entre 30 et 49 ans et 17,41% ont 50 ans et plus.
- 86,55% des salariés sont basé à Montreuil et 13,45% à Amiens.

	2015*	2016	Périmètre (%)
Effectif total	604	632	100 %
Répartition par sexe :			
- de femmes	57,78%	58,07%	100%
- d'hommes	42,22%	41,93%	
Répartition par âge :			
- moins de 30 ans	16,06%	15,51%	
- entre 30 et 49 ans	68,87%	67,09%	100%
- 50 ans et plus	15,07%	17,41%	
Embauches (tous types de contrats confondus hors CDD d'été)	95	106	100%
Départs en CDI	45	40	
- dont licenciements	3	6	100%

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

La rémunération moyenne fixe annuelle brute est de 43 747 € avec la distinction suivante :

- 27 574 € pour les non cadres.
- 57 637 € pour les cadres.

	2015*	2016	Périmètre (%)
Rémunération annuelle moyenne (€) :	41 826	43 747	
- non cadres	27 177	27 574	100%
- cadres	55 627	57 637	

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

b) Organisation du travail

La durée théorique du travail de Groupama Banque est de 35 heures par semaine.

Le taux d'absentéisme, hors congés annuels, en 2016 s'établit à 7,78% dont :

- 55,91% d'absences liées à la maladie,
- 33,83% d'absences liées aux congés maternité/paternité,
- 1,86% d'absences liées aux accidents de travail/trajet,
- 8,40% d'absences liées aux autres congés conventionnels.

Groupama Banque n'est pas concernée par les heures de travail atypiques.

	2015*	2016	Périmètre (%)
<i>Durée théorique du travail</i>	35h	35h	100%
<i>Heures supplémentaires</i>	309	55	100%
<i>Nombre de salariés travaillant à temps partiel (nouvel indicateur en 2016)</i>	--	79	100%
<i>Taux d'absentéisme</i>	8,87%	7,78%	100%
- Absences liées à la maladie	48,56%	55,91%	100%
- Absences liées à la maternité/paternité	43,53%	33,83%	
- Absences pour accident de travail/trajet (nouvel indicateur en 2016)	--	1,86%	
- Absences autres congés conventionnels (nouvel indicateur en 2016)	--	8,40%	

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

c) Relations sociales

Bilan des accords 2016

Deux accords collectifs ont été conclus en 2016 au sein de Groupama Banque :

- **Accord relatif à la transition statutaire des salariés issus du GIE Groupama Supports et Services (G2S)** conclu le 16 août 2016. Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 2261-14 du Code du travail, est applicable aux cinq collaborateurs issus du Groupement d'Intérêt Economique G2S dont les contrats de travail ont été transférés à Groupama Banque le 1^{er} août 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du même code. Par conséquent, cet accord n'a pas de réelle incidence sur la performance économique de la Banque ou sur les conditions de travail mais permet toutefois d'adapter le statut de ces collaborateurs à celui de la Banque.

- **Accord relatif au contrat de génération** conclu le 12 décembre 2016. Conformément aux dispositions légales et règlementaires, cet accord a pour objet de favoriser :
 - o L'embauche et l'insertion professionnelle des jeunes au sein de l'entreprise ;
 - o L'embauche, la poursuite de l'activité et la reconversion professionnelle des salariés qualifiés de seniors ;
 - o L'interaction entre ces deux populations en matière de transmission de compétences dont la préservation est considérée comme essentielle pour l'entreprise.
- Les dispositions dudit accord sont applicables à l'ensemble des collaborateurs titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et à durée déterminée, d'un contrat d'apprentissage et qui sont âgés :
- o de moins de 27 ans (ou de moins de 30 si détenteur d'un titre de bénéficiaire de travailleur handicapé) pour les mesures relatives aux jeunes ;
 - o de 50 ans et plus pour les mesures relatives aux seniors.

Cet accord d'entreprise permet :

- d'une part, de favoriser le bien être des salariés en leur permettant d'obtenir un temps de travail réduit (temps partiel ou forfait jours à 90%). Cet aménagement du temps de travail est un dispositif repris de l'ancien accord (Accord de génération du 25 septembre 2013) et,
- d'autre part, une transmission des savoirs entre les différentes générations favorisant ainsi le développement des compétences des collaborateurs qui proposeront un service de qualité.

De plus, lors des négociations relatives à cet accord, il a été convenu entre la Direction et les organisations syndicales de réengager les discussions relatives au télétravail à compter du second semestre 2017.

Modalités de dialogue avec les représentants du personnel

Le dialogue avec les représentants du personnel de Groupama Banque se décline sous plusieurs formes :

- o Une réunion mensuelle avec les membres du Comité d'entreprise (et des réunions exceptionnelles organisées en fonction de sujets spécifiques à débattre).
- o Une réunion trimestrielle avec les membres du Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail - CHSCT - (et des réunions exceptionnelles organisées en fonction de sujets spécifiques à débattre).
- o Une réunion mensuelle avec les délégués du personnel (des sites d'Amiens et de Montreuil).
- o Des réunions de négociation dont le nombre varie en fonction des thèmes à négocier.

Au sein de Groupama Banque, il existe également 3 commissions obligatoires qui émanent du Comité d'entreprise, à savoir :

- o La commission de l'égalité professionnelle ;
- o La commission d'information et d'aide au logement ;
- o La commission de la formation professionnelle.

Concernant la Qualité de Vie au Travail, deux commissions se tiennent annuellement :

- Une commission permettant de suivre les indicateurs de l'accord du Groupe Groupama.
- Une commission paritaire (qui s'est réunie le 4 novembre 2016) permettant d'établir un bilan des actions réalisées en année n-1 afin de dresser le plan d'action de l'année n.

Ces multiples rencontres avec les représentants du personnel permettent de préserver un climat de confiance et un dialogue social de qualité au sein de Groupama Banque et de mettre en place des actions de prévention pour réduire les facteurs de risques psychosociaux au sein de l'entreprise.

Baromètres d'opinion Groupe

Tous les deux ans, depuis 2008, une enquête d'opinion est menée auprès de l'ensemble de ses salariés. Le dernier baromètre d'opinion Groupe a eu lieu en avril 2016 (du 21 mars au 4 avril). Pour cette enquête, un questionnaire a été soumis aux collaborateurs en CDI. Cette année, le taux de participation s'élève à 63% soit 342 collaborateurs.

Cette enquête a pour but de :

- Mesurer les évolutions par rapport aux éditions précédentes ;
- Mesurer l'effet des plans d'actions mis en œuvre dans les entreprises suite aux précédentes enquêtes ;
- D'évaluer l'engagement et la fierté des collaborateurs ;
- De suivre le niveau de bien-être au travail.

En 2016, les résultats du baromètre sont en amélioration sur la plupart des indicateurs et notamment sur des dimensions clés telles que le contenu du travail, le partage des bonnes pratiques ou le développement professionnel. On observe une poussée d'optimisme sur l'avenir de l'entreprise ce qui est confirmé par un niveau d'engagement des collaborateurs supérieur à la moyenne qui atteint les 73%. De plus, la culture d'entreprise est marquée par la convivialité et le sens du service client.

d) Santé et sécurité

Accords relatifs à la santé et la sécurité

L'accord du Groupe Groupama relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Cet accord s'applique à Groupama Banque. Il définit un socle commun à l'entreprise pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer ou réduire les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux tels que le stress, le harcèlement et la violence au travail, ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

Il porte principalement sur les axes suivants :

- Consolider au niveau du Groupe Groupama, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail ;
- Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs, sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail, mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public ;

- Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur ;
- Créer une Commission Qualité de vie au travail Groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement mis en œuvre par les Ressources Humaines.

L'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A vient renforcer les axes suivants :

- Consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du Groupe.
- Mettre en place des mesures de prévention collective :
 - Former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux (RPS),
 - Favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle,
 - Encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
- Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du groupe :
 - Désigner un référent Ressources Humaines « RPS et QVT » au sein des entreprises que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux,
 - Elaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés,
 - Elaborer une procédure « gestion de crise »,
 - Accompagner les salariés lors des changements importants.

Actions relatives à la Santé et Sécurité

Groupama Banque a assuré le suivi des actions menées en 2015 s'agissant notamment de la procédure simplifiée de la gestion des incivilités, le traitement des mails afférents ainsi que la procédure de déclaration des accidents du travail. La procédure de gestion des incivilités a pour objectif d'élargir la définition des incivilités afin de mieux répondre au besoin du collaborateur : incivilités entre collègues, à différents niveaux hiérarchiques ou avec un public extérieur. Ainsi, en 2016, les collaborateurs en contact avec la clientèle ont bénéficié d'une formation intitulée "gérer les situations difficiles au téléphone avec sérénité". Cette formation est reconduite chaque année en fonction des besoins des collaborateurs. La procédure de déclaration des accidents du travail, élaborée cette année, a pour objectif de définir le rôle de chaque intervenant (Infirmière, CHSCT,...). De plus, en lien avec la Médecine du travail, des mesures préventives d'évaluation des ambiances sonores sur les plateformes téléphoniques ont été réalisées sur les sites d'Amiens et de Montreuil en avril et mai 2016. Les rapports effectués par les chargés de prévention de la Médecine du Travail ont été présentés au CHSCT lors de la réunion du 21 juin 2016. Enfin, a été mis en place, dès le 1^{er} septembre 2016, le nouveau dispositif de service d'écoute et de soutien psychologique « Céla » accessible à l'ensemble des salariés via un numéro vert notamment.

Un chargé de la protection et de la prévention des risques professionnels, conformément aux articles L. 4644-1 et R. 4644-1 du code du travail, a été nommé au sein de la Banque.

Cette nomination a d'ailleurs fait l'objet d'une information et d'une consultation en réunion du CHSCT le 17 septembre 2015.

Concernant les actions relatives à la Qualité de Vie au Travail, se référer à la partie « Accords relatif à la santé et sécurité ».

Actions de communication relatives à la santé et sécurité

Tout au long de l'année 2016, un certain nombre d'actions et d'informations ont été proposées par Groupama Banque afin d'offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sûr, équitable, agréable et convivial. Par exemple, cette année, le service de conciergerie a été utilisé par 100 personnes et a traité plus de 500 demandes. Un service de conciergerie connecté est également disponible.

Sur le plan de la santé, on note plusieurs actions. Afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques, une conférence a été organisée sur le site d'Amiens (une conférence avait été organisée sur le site de Montreuil en 2015). L'objectif est de mieux comprendre ces troubles qui incluent les maux de dos, les tendinites, les sciatiques... et d'acquérir les bons gestes pour les prévenir. Cette conférence, dispensée par un ostéopathe, a été suivie par 31 personnes. De plus, une conférence sur le sucre a été organisée sur les sites de Montreuil et Amiens afin de sensibiliser les collaborateurs aux risques liés à une surconsommation de sucre. Au total, 35 personnes ont assisté à cet événement intitulé « le sucre, ses avantages, ses risques et ses alternatives ». Tout au long de l'année, le site intranet de Groupama Banque publie des informations et de conseils sur différents sujets : décryptage des étiquettes alimentaires, bonnes habitudes à adopter en termes de sommeil, bienfaits du sport pour la santé... Comme chaque année, une campagne de vaccination gratuite contre la grippe a été organisée au début du mois d'octobre.

Initié par le service Formation, le Projet Voltaire a été déployé pour permettre aux collaborateurs de se perfectionner en orthographe de façon ludique via une application (également accessible sur tablette).

Afin de favoriser la diversité, la rubrique intitulée #CultureDiversité, créée en 2015, a été enrichie en 2016 pour partager les actions mises en place par la Banque et d'échanger sur les différents sujets. Par ailleurs, pour la Journée de la femme, une vidéo a été réalisée reprenant les *selfies* des collaboratrices qui souhaitaient se mobiliser en faveur de cette journée internationale. Cette vidéo a été retransmise sur les différents supports vidéo de la Banque ainsi que sur les réseaux sociaux. Enfin, afin de valoriser l'alternance, des interviews vidéo retraçant le parcours d'anciens jeunes alternants ont été diffusées en interne et sur les réseaux sociaux.

Chiffres relatifs à la santé et sécurité

En 2016, 11 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail ont été recensés (versus 12 en 2015).

Le taux de fréquence de ces accidents de travail et de trajet est de 10,58% et le taux de gravité est de 0,28%.

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la sécurité sociale en 2016.

	2015*	2016	Périmètre (%)
Accidents du travail ayant entraîné un arrêt	12	11	100%
Taux de fréquence	12,08%	10,58%	100%
Taux de gravité	0,21%	0,28%	100%

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

e) Formation

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du groupe afin de tenir compte de ses spécificités (activités, métiers, pyramide des âges, ...) et de ses orientations stratégiques. En 2016, une attention particulière a été portée à la culture digitale.

Cette année, les actions de Groupama Banque ont porté sur :

- Les activités de Banque dans tous ses métiers et notamment dans le développement de l'activité des marchés spécifiques tels que les collectivités locales, les entreprises, les coopératives, les professionnels agricoles et la banque privée ;
- Le développement des activités commerciales directes et des partenariats ;
- L'orientation de son approche commerciale par le crédit et par l'épargne, prolongée par l'ouverture de compte ;
- La fidélisation de son portefeuille de clients par l'intensification et l'aboutissement de la relation commerciale et une satisfaction client accrue ;
- Le développement de la communication proactive vers les clients grâce au digital et aux réseaux sociaux.

La formation au 31 décembre 2016 (hors formation école des contrats de professionnalisation) a représenté pour Groupama Banque :

- 11 165 heures de formation au global versus 12 296,40 heures en 2015 ;
- 521 salariés ont été formés versus 555 salariés en 2015 ;
- 21.42 heures de formation dispensées en moyenne par salarié formé comme en 2015.

f) Égalité de traitement

Depuis le 24 octobre 2008, l'engagement du Groupe Groupama est formalisé, par l'accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée.

Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Sont visés, tout particulièrement, au sein de cet accord :

- L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- Le maintien dans l'emploi des seniors ;
- L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- L'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

L'engagement s'est poursuivi avec la signature, le 14 octobre 2011, d'un avenant à l'accord relatif à la diversité et à l'égalité des chances. Il a pour objets :

- L'égalité des droits familiaux ;
- L'égalité des droits parentaux ;
- La conciliation vie privée familiale et professionnelle ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- L'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

Un avenant à l'Accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances a été signé le 24 juin 2015. Ses principaux objectifs sont :

- Harmoniser les pratiques entre les entreprises du groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap ;
- Mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux ;
- Favoriser la conciliation des temps de vie et la prise en compte de la situation familiale des salariés ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle.

L'avenant rappelle le rôle majeur des correspondants diversité dans l'accompagnement des salariés sur les thématiques citées ci-dessus.

En effet, la déclinaison de la politique diversité du Groupe est notamment relayée par un correspondant diversité au sein de l'entreprise concernée. Ce correspondant est :

- Garant de la mise en œuvre de la politique diversité du Groupe au sein de son entreprise ;
- Interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité ;
- Interlocuteur privilégié du correspondant Diversité Groupe ;
- Relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

En tant qu'employeur socialement responsable, l'engagement de Groupama Banque contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est traduit par la transposition et la mise en œuvre des dispositions prises dans le cadre des chartes et accords du Groupe Groupama :

- Adhésion à la Charte de la diversité signée le 26 juin 2007 qui met en place une politique en faveur de la diversité ;
- Adhésion à la Charte de la parentalité du 14 décembre 2010 : cette charte confirme les engagements en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ; elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Groupama Banque a fait de la non-discrimination une de ses valeurs essentielles. À ce titre, plusieurs actions sont menées :

- Dans le cadre des revalorisations de situation individuelle, une attention particulière est portée sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes ;
- Lors de l'étude des candidatures, et tout au long du processus de recrutement, seules les compétences et l'expérience des candidats sont retenues comme critères de sélection ;
- Des actions de sensibilisation, auprès des managers et des collaborateurs, sont conduites lors de la semaine en faveur de l'emploi des personnes reconnues handicapées ;
- Des engagements en faveur des jeunes et des seniors ont été pris au travers du contrat de génération signé le 25 septembre 2013, pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

Groupama Banque a désigné un correspondant diversité qui veille à ce que les thématiques de prévention des discriminations et de promotion de la diversité et de l'égalité de traitement soient communiquées et relayées.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Groupama Banque considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, elle réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Pour Groupama Banque, l'accord triennal relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes reprenant les grands principes de l'égalité traitement a été signé le 3 novembre 2015, à l'unanimité des organisations syndicales représentatives au sein de la Banque.

Cet accord d'entreprise conclu entre la direction et les partenaires sociaux, le 3 novembre 2015 n'est pas une révision mais un accord de droit commun dont la durée d'application est de 3 ans (soit jusqu'en novembre 2018). Ce texte a été inspiré des accords conclus au niveau du Groupe Groupama relatifs à la diversité et à l'égalité des chances les 24 octobre 2008 et 24 juin 2015.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, un rapport annuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élément essentiel de diagnostic, est établi et fait l'objet d'une consultation au Comité d'entreprise. Ce rapport a été approuvé par ladite instance le 24 mai 2016.

Au 31 décembre 2016, on compte 56,85% de femmes en CDI au sein de Groupama Banque.

Les femmes représentent :

- 66,93% des salariés non cadres ;
- 48,75% des salariés cadres ;
- 66,67% des salariés cadres de direction.

A Groupama Banque, au 31 décembre 2016 :

- la famille de métier « administratif » compte 61,73% de femmes ;
- la famille de métier « commercial » compte 57,83% de femmes.

Par ailleurs, en 2016, 4,09% des femmes ont obtenu une promotion et 2,64% des hommes.

	2015*	2016	Périmètre (%)
<i>Proportion de femmes par statut :</i>			
- cadres	50,51%	48,75%	100%
- non cadres	67,98%	66,93%	
- cadres de direction	12,50%	66,67%	
<i>Proportion de femmes par familles de métier :</i>			
- « commercial »	52,54%	57,83%	100%
- « administratif »	60,31%	61,73%	

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe Groupama communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur l'intranet du Groupe « Kiosque » (articles, interviews, brochures, films...). Il communique également à l'externe via des guides, des annuaires, des articles de presse, et

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 4

participe également à des conférences, salons et forums à destination des professionnels ou du grand public. Ces communications sont ensuite relayées sur l'intranet de Groupama Banque.

Groupama Banque poursuit également son partenariat avec l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) signé par le Groupe Groupama le 18 novembre 2010. Il a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe sur le site www.groupama-gan-recrute.com et le site Internet de l'Agefiph.

Depuis 6 ans, la direction des ressources humaines impulse une politique de diversité dynamique qui a permis de diminuer considérablement la contribution versée à l'Agefiph. Les actions mises en place chaque année permettent de soutenir cette politique. En 2016, le montant total des contributions versées au titre de l'année 2015 s'élève à 35 374 €.

Groupama Banque s'inscrit également dans le partenariat du Groupe avec l'ADAPT, association à l'initiative de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, à laquelle le Groupe participe depuis 8 ans.

Depuis 2015, Groupama Banque est en partenariat avec l'association Tremplin dont l'objet est l'insertion et la re-scolarisation des jeunes étudiants ou diplômés en situation de handicap. La volonté conjointe est de passer d'une politique d'intégration en faveur des personnes handicapées à une réalité d'accueil, de formation et d'insertion.

En 2016, Groupama Banque a conclu un partenariat avec l'association AFMD (Association Française des Managers pour la Diversité) dont l'objet est de favoriser la diversité au sein des entreprises. Cette collaboration a permis de mettre en place au sein de la Banque des actions de sensibilisation auprès des managers notamment.

Groupama Banque accompagne individuellement les collaborateurs reconnus TH (Travailleurs Handicapés). Ces collaborateurs sont reçus par le département des Ressources Humaines et, éventuellement, en partenariat avec la Médecine du travail. Une étude peut être réalisée et un aménagement de poste opéré.

En outre, Groupama Banque entreprend, chaque année, des actions de sensibilisation :

- Jeu concours sur les handicaps ;
- Lots gagnants en lien avec le handicap ;
- Affichettes de sensibilisation.

Pour la 8^{ème} année consécutive, Groupama Banque s'est engagée pour la diversité en relayant la semaine du Handicap. L'objectif de faire évoluer les mentalités en sensibilisant les collaborateurs aux différents handicaps existants. Tout au long de cette semaine, différentes actions ont été proposées :

- Diffusion des vidéos du concours « TousHanscène » : dans le cadre de son partenariat avec l'association Tremplin, Groupama Banque a diffusé, auprès des collaborateurs, des vidéos réalisées par des personnes en situation de handicap ou non mettant en valeur le handicap.
- Une animation a été proposée aux collaborateurs : un représentant du restaurant Marsoulan était présent afin de faire découvrir le concept de son établissement (le personnel du restaurant est composé de personnes en situation de handicap). Au cours de cette animation, un quizz a été proposé aux salariés, à la suite duquel un tirage au sort a été effectué. Un bon pour 2 repas au restaurant Marsoulan a été offert à 5 collaborateurs ainsi qu'un bon pour deux boissons à 10 collaborateurs.

- Participation au concours d’affiche du Groupe Groupama : les collaborateurs ont été sollicités pour réaliser une ou plusieurs affiches sur le thème du handicap. Par la suite, un vote a été organisé afin de sélectionner l’affiche gagnante qui représente la Semaine Européenne Pour le Handicap.

En 2016, Groupama Banque a atteint un taux moyen d’emploi de 3,48% de personnes en situation de handicap. Sur l’ensemble des effectifs, au 31 décembre 2016, 22 salariés étaient déclarés en situation de handicap.

	2015*	2016	Périmètre (%)
Nombre de salariés déclarés en situation de handicap	21	22	100%

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

Maintien dans l’emploi des seniors

Dans un contexte d’allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la redynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Groupama Banque a traité ces sujets dans le cadre de l’accord génération du 25 septembre 2013 (applicable jusqu’au 30 septembre 2016) ainsi que celui conclu le 12 décembre 2016 où sont abordées les thématiques suivantes :

- Le recrutement et le maintien dans l’emploi des seniors ;
- L’amélioration de leurs conditions de travail ;
- L’anticipation de leur évolution de carrière ;
- Le développement de leurs compétences ;
- L’aménagement de leur fin de carrière ;
- La transmission de leur savoir.

Groupama Banque a négocié son accord génération en prenant en compte ses besoins, sa pyramide des âges et ses évolutions en lien avec sa stratégie de développement. Les bilans de cet accord et de l’ancien accord senior ont été présentés aux instances représentatives concernées.

Au 31 décembre 2016, Groupama Banque compte dans ses effectifs 19,06% de seniors en CDI de 50 ans et plus. Les seniors représentent :

- 7,17% des salariés non cadres ;
- 27,81% des salariés cadres ;
- 50% des salariés cadres de direction.

A Groupama Banque, au 31 décembre 2016 :

- la famille de métier « administratif » compte 21,81% de seniors en CDI ;
- la famille de métier « commercial » compte 7,83% de seniors en CDI.

	2015*	2016	Périmètre (%)
<i>Proportion de seniors par statut:</i>			
- cadres	24,24%	27,81%	100%
- non cadres	5,14%	7,17%	
- cadres de direction	75,00%	50,00%	
<i>Proportion de seniors par familles de métier :</i>			
- « commercial »	6,78%	7,83%	100%
- « administratif »	16,34%	21,81%	

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Par référence au Groupe Groupama, les conventions fondamentales de l'OIT sont reprises par la Charte éthique diffusée par Groupama Banque à tous ses salariés, notamment :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de la négociation collective ;
- L'élimination de la discrimination en matière d'égalité professionnelle ;
- La déclaration de l'OIT relative aux principes fondamentaux du travail.

La Charte éthique rappelle également que le Groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

h) Charte éthique

Élaborée par un groupe de travail dédié, la charte éthique du Groupe Groupama a été présentée devant le Comité de Direction générale de Groupama SA, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration, puis annexée au règlement intérieur des entreprises du groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteur du travail, greffe du conseil des prud'hommes et affichage).

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du Groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du Groupe autour de ses valeurs de proximité, engagement, performance et solidarité en définissant les engagements du Groupe en matière d'éthique, comme par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que portent les sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer la vocation d'acteurs socialement responsables et solidaires. Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive.

Le Groupe Groupama réaffirme son engagement, pris depuis 2008, d'employeur socialement responsable.

La Charte éthique a été révisée et présentée en Comité d'éthique fin 2014, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et de son environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été adaptées ou renforcées notamment les parties sur :

- Les valeurs ;
- Le devoir de conseil et la protection des données ;
- La lutte contre la corruption et la fraude ;
- La liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe, y compris sur les réseaux sociaux ;
- La transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

La nouvelle version de la charte a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe à l'issue d'un processus interne de validations, d'informations et de consultations qui s'est déroulé durant l'année 2015.

Groupama Banque a annexé cette nouvelle charte au règlement intérieur après une information et consultation du CHSCT le 17 septembre 2015 et du Comité d'entreprise le 18 septembre 2015, pour une entrée en vigueur au 5 décembre 2015 (conformément aux formalités de dépôt et de publicité). Les dispositions de la nouvelle charte sont décrites en annexe N° 2 du présent règlement intérieur.

Tout collaborateur de l'entreprise peut saisir la direction de Groupama Banque pour toute question relative à l'interprétation ou à l'application de la Charte éthique afin que celle-ci en informe le Comité d'éthique.

2. Informations environnementales

Les données 2015 ont été retraitées de sorte à retranscrire les seules données relatives à Groupama Banque (exclusion des données des trois anciennes filiales de la Banque : Groupama Asset Management, Groupama Epargne Salariale et Groupama Immobilier).

Cependant, nous émettons des réserves quant à la comparabilité des données environnementales de l'entité Groupama Banque au mois de décembre 2015 et de l'entité Groupama Banque de décembre 2016. Entre ces deux dates, de nombreux changements, de nature à influencer significativement les données, ont affecté l'entreprise (outre le fait que les trois filiales ont été détournées). Ces changements sont en grande partie conjoncturels et liés au projet Orange Bank. Parmi les facteurs importants, nous notons :

- *la présence d'environ une centaine de prestataires sur site la majeure partie de l'année (non comptabilisés dans les ETP) ;*
- *le fait que certains espaces de l'immeuble du siège sont restés inoccupés une grande partie de l'année ;*
- *des changements opérationnels qui ont impacté l'utilisation du papier et la fréquence de déplacements des employés ;*
- *la gestion de certains contrats, permettant l'obtention des indicateurs environnementaux qui a été transférée de G2S vers les Services Généraux de Groupama Banque fin 2016.*

--

À l'instar du Groupe Groupama, Groupama Banque, consciente de ses responsabilités en termes d'impacts environnementaux indirects, a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement :

- Au près de ses clients et ses fournisseurs (notamment dans les contrats d'achat) ;
- Au travers d'offres de services, d'actions de prévention et de sensibilisation.

a) Politique générale en matière environnementale

Par ses activités de services, les impacts directs de Groupama Banque sur l'environnement sont limités : ses activités ne constituent pas des menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. De ce fait, il n'y a pas de provisions financières pour risque environnemental.

Groupama Banque a développé des actions de réduction de ses consommations (papier, eau, énergie), de réduction de ses émissions de CO₂.

À titre d'exemple, les conférences téléphoniques et les visio-conférences sont fréquemment utilisées par souci d'efficacité et de limitation des déplacements.

L'immeuble Le Dumas accueille le siège de Groupama Banque. Il a obtenu la certification BREEAM in Use en 2016 qui atteste de la performance environnementale de l'exploitation des bâtiments.

Groupama Banque privilégie, par ailleurs, la dématérialisation des courriers et des relevés de comptes pour réduire la consommation de papier. En 2016, la dématérialisation a porté sur environ 1 224 000 courriers et documents scannés ainsi que sur 104 000 fax.

En matière de protection de l'environnement, les salariés, les parties prenantes, les partenaires de Groupama Banque sont régulièrement informés des enjeux environnementaux.

En interne, par exemple, dans le cadre de l'opération 1h pour la planète le 19 mars 2016, Groupama Banque a éteint toutes les lumières de son siège entre 20h30 et 21h30 le 19 mars. A Amiens, afin d'encourager les collaborateurs à utiliser les transports en commun, une présentation du réseau de transport local « Amétis » a été réalisée. Les collaborateurs ne l'ayant jamais utilisé se sont vus offrir une carte de 5 voyages. Lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), organisée pour la 9^e année consécutive, des conseils et astuces ont été proposés aux collaborateurs pour éviter tout type de gaspillage qu'il soit énergétique, alimentaire ou lié au papier. Enfin, lors de la COP21, un quizz hebdomadaire de sensibilisation a été mis en place auprès des collaborateurs et sur les réseaux sociaux.

A l'externe, sur son site internet www.groupamabanque.com ainsi que sur ses réseaux sociaux, Groupama Banque communique sur sa démarche responsable. Plusieurs articles ont été rédigés et publiés entre 2015 et 2016. Par ailleurs, une infographie mettant en exergue des indicateurs sociaux et environnementaux de Groupama Banque a été créée et relayée sur les réseaux sociaux.

b) Pollution

Du fait de ses activités, Groupama Banque n'est pas concernée par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. De surcroit, la configuration de ses bureaux et locaux commerciaux, souvent sur plusieurs étages, limite son emprise au sol par rapport à des activités industrielles qui seraient étendues sur un même plan.

Cependant, dans un souci de préservation de la qualité de vie au travail, l'équipe Ressources Humaines a réalisé, en lien avec la Médecine du Travail, des mesures préventives d'évaluation des ambiances sonores sur ses plateformes téléphoniques sur les sites d'Amiens et de Montreuil en avril et mai 2016 (voir supra).

c) Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les activités de service de Groupama Banque ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Au travers du tri collaboratif, Groupama Banque souhaite progresser dans leur valorisation. Différentes actions sont menées :

- Des poubelles de tri sélectif ont été déposées dans chaque bureau, sur les deux sites (Amiens et Montreuil) afin que les collaborateurs deviennent actifs dans le tri des déchets. Le mode d'emploi de ces poubelles sélectives est rappelé sur l'intranet
- Des bacs cylindriques ont été installés afin de collecter les piles et bouchons usagés. Le prestataire de restauration collective a également mis en place des bacs de collecte pour jeter papier, canettes, bouteilles en plastique et bouchons.

Cette démarche implique d'autres acteurs tels que la société de ménage - qui poursuit cet effort de collecte sélective en ramassant les déchets dans des sacs distincts - et les sociétés de ramassage de déchets, afin que le circuit de collecte sélective soit assuré jusqu'à son terme.

Le tri qui est effectué concerne d'un côté le papier/carton et, de l'autre, les déchets industriels banals (DIB). Le prestataire, Veolia, qui traite les déchets des deux immeubles assure un taux valorisation de 100% pour le papier/carton qui est transformé en matière première secondaire. Pour les DIB, une valorisation énergétique est effectuée à hauteur de 75% en combinant deux techniques : l'enfouissement puis la fermentation pour créer du gaz et donc de l'énergie et l'incinération pour créer de la chaleur utilisée pour le chauffage urbain.

En 2016, la conciergerie du siège de Groupama Banque a mis en place les actions suivantes : recyclage de cintres, proposition à la vente de housses de pressing réutilisables et prestation de lavage auto écologique.

Groupama Banque dispose d'un seul restaurant d'entreprise sur le site de Montreuil ; le site d'Amiens n'en dispose pas. La gestion de ce restaurant d'entreprise a été confiée à un prestataire, Elios, qui assure le service d'environ 350 couverts par jour. Afin d'éviter la surproduction, les équipes travaillent en flux tendu. Il est recommandé de ne pas dépasser le poids de 20kg/jour de déchets organiques (assiettes et invendus inclus). Les aliments préparés qui n'ont pas été mis en service au cours d'un repas sont systématiquement réutilisés pour composer des plats différents le lendemain (sauf le vendredi). Les légumes et céréales sont, depuis l'automne, en libre-service. Les collaborateurs sont donc invités à se servir eux même pour adapter au mieux la quantité à leur appétit. Enfin, deux systèmes de tri ont été mis en place : le premier est un tri de sensibilisation effectué par les collaborateurs au niveau de la desserte de leur plateau; le second tri est effectué par le personnel du restaurant dans la mesure du possible (organique, carton/papier et plastique).

	2015	2016	Périmètre (%)
Total des déchets produits (tonnes)	N/A	125,85	100%
Total par ETP en Kg	N/A	209,44	
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	N/A	N/A	100%
Total par ETP en Kg	N/A	N/A	
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	N/A	79,74	100%
Total par ETP en Kg	N/A	132,70	
Taux de valorisation	N/A	100%	
Déchets Industriels Banals produits (tonnes)	N/A	46,115	100%
Total par ETP en Kg	N/A	76,74	
Taux de valorisation	N/A	75%	

En 2015, il n'a pas été possible d'obtenir les informations concernant la quantité de déchets produits pour Groupama Banque seule. En 2016, les informations ont pu être obtenues par le prestataire Veolia à l'exception de celle concernant les DEEE. En 2017, un reporting sera mis en place pour cet indicateur.

Utilisation durable des ressources

▪ Consommation d'eau

Les activités de Groupama Banque ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Par ses activités de services situées en France, Groupama Banque n'est pas concernée par les problématiques liées au stress hydrique.

L'immeuble de Montreuil, siège de l'entreprise Groupama Banque est équipé de robinets mitigeurs à détection de mouvements de façon à limiter la surconsommation d'eau.

À fin octobre 2016, Groupama Banque a consommé 5 873 m³ d'eau, soit 9.77 m³ par ETP. L'écart entre N et N-1 s'explique par la présence significative de prestataires (non comptabilisés dans les ETP) ayant travaillé la majeure partie de l'année 2016 dans les locaux de Groupama Banque à Montreuil.

	2015*	2016	Périmètre (%)
Consommation d'eau (m ³)	4 819,25	5 873	100%
Total par ETP en m ³	8,16	9,77	

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

La donnée eau n'inclut pas le site d'Amiens en 2015. En 2016, la consommation du site d'Amiens a été estimée au prorata de la surface occupée

▪ **Consommation de papier**

Groupama Banque s'efforce d'acheter du papier labellisé et privilégié, dans la mesure du possible, la correspondance électronique.

Depuis plusieurs années, dans un souci de réduire la consommation de papier, la Banque a, en collaboration avec G2S, rationalisé les moyens d'impression : diminution du nombre d'imprimantes, impression recto/verso en standard.

La consommation totale de papier de Groupama Banque atteint en 2016 67,13 tonnes soit 111,72 kg de papier consommé par ETP.

Ce total comprend :

- la consommation de papier de bureau (10,34 tonnes) dont 100% est labellisé PEFC ;
- la consommation de documents marketing et techniques (11,19 tonnes) ;
- la consommation de papier en éditique de masse (45,59 tonnes).

Entre 2015 et 2016, la consommation de papier a augmenté de 28,95%. Cela s'explique notamment par le surcroît d'activité lié au projet Orange Bank et à la refonte de tous les documents papier.

	2015*	2016	Périmètre (%)
Consommation totale de papier (tonnes)	52,06	67,13	100%
Total par ETP en kg	88,15	111,72	
<i>Consommation de papier de bureau (tonnes)</i>	6,84	10,34	100%
<i>Total par ETP en kg</i>	11,58	17,22	
<i>Proportion de papier de bureau labellisé</i>	100%	100%	100%
<i>Consommation de documents marketing et techniques (tonnes)</i>	45,22	11,19	100%
<i>Total par ETP en kg</i>	76,56	18,63	
<i>Consommation d'éditique de masse (tonnes)</i>	N/A	45,59	100%
<i>Total par ETP en kg</i>	N/A	75,87	

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

▪ **Consommation d'énergie**

En 2016, la consommation d'énergie de Groupama Banque atteint 1 969 476 kWh, soit 3 277, 54 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a baissé de 25,28% entre 2015 et 2016 pour plusieurs causes :

- Certaines parties de l'immeuble sont restées inoccupées pendant un trimestre (avec une mise en veille de l'alimentation en électricité sur ces espaces) ;
- L'installation de régulateurs sur les chauffages ;
- Le réglage de l'éclairage dans tout l'immeuble du siège.

	2015*	2016	Périmètre (%)
Consommation totale d'énergie (kWh)	2 635 909	1 969 476	100 %
Total par ETP en kWh	4 463	3 277,54	
<i>Dont consommation totale d'énergies renouvelables basée sur la donnée du fournisseur d'énergie (6.9%)</i>	N/A	135 894	100%
<i>Consommation d'électricité (kWh)</i>	2 635 909	1 969 476	100%
<i>Total par ETP en kWh</i>	4 463	3 277,54	

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

Groupama Banque ne consomme pas de gaz, fioul, chaleur ou eau glacée. La donnée électricité inclut le site d'Amiens en 2016 mais pas en 2015.

d) Changement climatique

Dans le cadre de sa politique RSE, Groupama Banque a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier.

En 2016, les déplacements professionnels de Groupama Banque ont atteint 608 038 km soit 1 011,8 km par personne. Ces déplacements ont baissé de 28% par rapport à 2015. Ce résultat est dû à un changement dans la nature des déplacements de l'année : une baisse drastique des déplacements en train et en voiture non compensée par les quelques déplacements supplémentaires à l'international en avion.

▪ Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2015*	2016	Périmètre (%)
Total des déplacements (km)	842 788	608 038	
Total par ETP en km	1427	1011,88	100%
Déplacements professionnels en avion (km)	137 934	182 555	100%
Total par ETP en km	233,55	303,80	
Déplacements professionnels en train (km)	580 016	373 146	100%
Total par ETP en km	982,08	620,98	
Déplacements professionnels en voiture de leasing ou location longue durée (km)	124 838	52 337	100%
Total par ETP en km	211,37	87,10	
Déplacements professionnels en voiture détenue (km)**	0	0	100%
Total par ETP en km	0	0	

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

**Groupama Banque ne détient aucune voiture en propre.

Bilan Carbone de Groupama Banque

En 2016, les émissions totales de CO₂ atteignent 148,69 tonnes équivalent CO₂, soit 0.25 tonnes équivalent CO₂ par ETP (les 3 scopes ci-dessous se basent, principalement, sur la méthodologie du GHG Protocol).

Le total des émissions de CO₂ par ETP a baissé de 30,99% entre 2015 et 2016. Cette baisse importante est essentiellement liée à la mutation de Groupama Banque qui deviendra Orange Bank en 2017. On note principalement une réduction des consommations énergétiques des bâtiments ainsi qu'une baisse des déplacements des collaborateurs.

▪ Identification des postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre

Afin de répondre au mieux à cette nouvelle disposition, Groupama Banque dresse, pour la première année, une cartographie des activités, biens et services ayant un impact sur le changement climatique. Cette cartographie sera amenée à être révisée en 2017 avec le lancement de la nouvelle offre d'Orange Bank 100% mobile et digitale.

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 4

Cartographie des activités, biens et services de Groupama Banque ayant un impact sur le changement climatique		
Catégorie	Type	Actions menées
Services	Produits financiers pour les particuliers (épargne et crédit dont crédits immobiliers)	- Commercialisation du LDD : Le Livret de Développement Durable (LDD) est un compte d'épargne rémunéré net d'impôt et de prélèvements sociaux destiné à favoriser le développement de l'épargne et sa mobilisation au service de l'industrie mais aussi des projets écologiques des particuliers. - Désirio Aléas Climatiques : prêt destiné aux particuliers victimes d'une catastrophe naturelle permettant de financer les achats liés au remplacement des biens endommagés avec un différé de 6 mois avant l'indemnisation de Groupama. Ce produit est activé à la demande d'une ou plusieurs caisses suite à des conditions climatiques provoquant des dégâts importants.
	Activités de la Banque Privée	- Les clients de la banque privée peuvent être orientés vers des fonds ISR ou à thématiques vertes/durables ou encore à exclusions si cela correspond à leur demande
	Produits financiers pour les professionnels et les entreprises	-Financement de projets dédiés aux énergies renouvelables pour un montant supérieur à 10 millions d'euros : - Projets de méthanisation ; - Parcs solaires dont financement partiel du parc photovoltaïque d'Espinasse composés de 25 500 panneaux sur 14 hectares
	Gestion d'actifs	-Investissement de 10 millions d'euros dans une obligation climatiquement responsable de la BEI
Activités	Utilisation de l'énergie	-Mesure des émissions de gaz à effet de serre - Identification de 3 grands postes d'émissions de CO2 (énergie, déplacements professionnels et papier)
	Parc mobilier (informatique) et parc immobilier	- Réalisation d' audits énergétiques - Certification Breeam In Use de l'immeuble de Montreuil
	Déplacements de personnes	- Politique de limitation des déplacements professionnels (visio-conférence, train versus avion, ...)
	Recours aux fournisseurs et sous-traitants	- Politique d'achats responsables -Mesure de la consommation de papier et achat de papier 100% labellisé
	Gestion des déchets	- Tri sélectif - Recyclage des déchets

▪ **Émissions de CO2 pour l'exercice 2016 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol :**

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂) (hors fluides frigorigènes non significatifs)	2015	2016	Périmètre (%)
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 TOTAL par ETP en TeqCO₂	0	0	100%
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz Total par ETP en TeqCO₂</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	100%
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul Total par ETP en TeqCO₂</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	100%
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicule terrestre détenu Total par ETP en TeqCO₂</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	100%

RAPPORT DE GESTION : ANNEXE 4

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2015*	2016	Périmètre (%)
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	176,61	118,17	100%
TOTAL par ETP en TeqCO₂	0,30	0,20	100%
<i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité</i>	<i>176,61</i>	<i>118,17</i>	100%
<i>Total par ETP en TeqCO₂</i>	<i>0,30</i>	<i>0,20</i>	100%

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2015*	2016	Périmètre (%)
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	38,85	30,52	100%
TOTAL par ETP en TeqCO₂	0,06	0,05	100%
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicule en leasing ou location longue durée</i>	<i>20,84</i>	<i>8,90</i>	100%
<i>Total par ETP en TeqCO₂</i>	<i>0,035</i>	<i>0,015</i>	100%
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion</i>	<i>14,76</i>	<i>19,53</i>	100%
<i>Total par ETP en TeqCO₂</i>	<i>0,024</i>	<i>0,032</i>	100%
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train</i>	<i>3,25</i>	<i>2,09</i>	100%
<i>Total par ETP en TeqCO₂</i>	<i>0,005</i>	<i>0,003</i>	100%

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

■ Investissement dans un fond climatique responsable

Groupama Banque détient en portefeuille un montant de 10 millions d'euros d'obligation climatiquement responsable faisant partie de la catégorie des «Climate Awareness Bonds» (CABs) émis par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) notée AAA/Aaa/AAA.

Cette obligation verte doit permettre de soutenir des projets en matière :

- D'énergie renouvelable : production d'énergie éolienne, hydroélectrique, houlomotrice, marémotrice, solaire et géothermique ;
- D'efficacité énergétique : chauffage urbain, cogénération, isolation des bâtiments, réduction des pertes d'énergie lors du transport et de la distribution, remplacement d'équipements entraînant un gain d'efficacité énergétique conséquent.

Le rendement de cette obligation verte est lié à la performance d'un indice d'actions durable. L'indice Ethical Europe Climate Care est constitué de 30 actions européennes dont la composition est revue chaque trimestre. Ces entreprises sont à la fois choisies pour leur performance ESG mais également pour leur engagement à l'égard de la transition énergétique sur la base d'un filtre « climat » mis au point par Vigeo et Solactive.

Groupama Banque affiche ainsi sa volonté de réduire l'impact de son portefeuille sur le changement climatique et son engagement en faveur de la transition énergétique.

e) Protection de la biodiversité

Groupama Banque agit également en faveur de la biodiversité. Depuis 2011, l'entreprise a installé des ruches sur le toit de son siège social à Montreuil. Depuis 2013, des animations apicoles sont proposées chaque année pour sensibiliser les collaborateurs à l'importance de la protection de la biodiversité. Plusieurs sessions, animées par l'apiculteur chargé des ruches, se sont déroulées le 25 novembre 2016. Par ailleurs, 8 kilos de miel ont été récoltés à l'automne et distribués en pot de dégustation aux collaborateurs.

3. Informations sociétales

Pour une meilleure comparabilité entre 2015 et 2016, les données 2015 ont été retraitées de sorte à retranscrire les seules données relatives à Groupama Banque (exclusion des données des anciennes filiales de la banque : Groupama Asset Management, Groupama Epargne Salariale et Groupama Immobilier).

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Ancrée dans les territoires et à l'écoute des attentes des acteurs de la vie locale, Groupama Banque s'engage pour aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux dans les domaines suivants :

- Présentation des offres commerciales ;
- Actions de prévention ;
- Comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

A titre d'exemple d'ancrage territorial, toutes les plateformes téléphoniques de Groupama Banque sont situées en France métropolitaine. Le site d'Amiens a été historiquement choisi afin de favoriser l'employabilité dans une zone définie comme « moins attractive ».

Offres responsables

Groupama Banque place l'intérêt de ses clients et la prévention du surendettement au centre de son action. Ainsi toute attribution de prêt bancaire fait l'objet d'une étude préalable réalisée par une équipe dédiée. Informé de manière transparente et détaillée, chaque client peut souscrire en toute sécurité et sans mauvaise surprise. Aucune offre de financement de projet n'est accordée sans une évaluation des capacités de remboursement du client (conformément à la réglementation).

Service Client

Le 14 octobre 2016, Groupama Banque a été élue « Service Client de l'Année 2017 » dans la catégorie Banque. Cette récompense est décernée après de nombreux tests « clients mystères » répartis entre appels téléphoniques, e-mails, formulaires, navigation internet et réseaux sociaux. Jusqu'à 3 285 critères sont évalués reprenant majoritairement les critères de la norme européenne EN NF 15838. Pour mémoire, le Service Clients de Groupama Banque est totalement internalisé. Il est situé à Amiens et Montreuil. Cette distinction démontre la capacité de Groupama Banque à s'adapter aux exigences accrues des clients en matière de rapidité et de personnalisation des réponses.

Prévention

Pour Groupama Banque, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant.

Par exemple, Groupama Banque, à l'occasion du traitement des réclamations et des demandes d'information, accompagne de façon pédagogique ses clients en leur communiquant des conseils sur la bonne gestion de leurs comptes bancaires et en leur adressant les minis guides pratiques publiés par la Fédération Bancaire Française. Ces guides sont également consultables sur le site corporate www.groupamabanque.com.

Cette communication s'inscrit dans une démarche volontariste de prévention et de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion de comptes.

Protection des données clients

Dans le cadre du respect de la loi "Informatique et Libertés" relative à la protection des données personnelles, Groupama Banque a nommé un CIL (Correspondant Informatique et Libertés) ayant pour mission de veiller au respect des dispositions réglementaires. Ce correspondant, ou son représentant au sein de Groupama Banque, est obligatoirement consulté et informé préalablement à la création de tout traitement portant sur des données à caractère personnel, afin notamment de veiller à leur conformité et procéder aux formalités déclaratives indispensables. Groupama Banque a adopté une charte de la sécurité de l'information (annexe du Règlement Intérieur) qui est accessible à tous les employés sur l'intranet et à laquelle ces derniers doivent se conformer.

Prévention interne

Groupama Banque accorde également beaucoup d'importance à la sensibilisation de ses collaborateurs sur de nombreux sujets de société. Ainsi, 38 collaborateurs ont été formés à des actions de prévention interne 2016 dont :

- Une sensibilisation sur la loi "Informatique & Liberté" via un module d' e-learning ;
- Une formation « stress et violences au travail » à destination des collaborateurs des Ressources Humaines ;
- Une conférence sur l'identification et la prévention des troubles musculo-squelettiques ;
- Une formation à destination des hôtesse d'accueil sur la sécurité des personnels d'accueil.

Impact économique

Sous l'angle du financement économique solidaire, Groupama Banque, partenaire de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), s'est mobilisée une nouvelle fois en 2016 en accordant une ligne de refinancement de 1 000 000 euros. L'encours de crédit déjà mis en place s'élève à présent à 1 961 772,28 euros (au 31 décembre 2016).

Achats locaux

Groupama Banque accorde de l'importance à développer les activités sur leur territoire d'implantation. Avec une part de 65% d'achat de biens et de services réalisée au niveau local, Groupama Banque soutient l'économie locale tout en préservant des emplois et en favorisant le tissu économique de la région Ile-de-France (le site de Montreuil) et Picardie (le site d'Amiens).

Achats dans le secteur adapté et protégé

Afin de donner un accès à l'emploi à des personnes handicapées ou éloignées de l'emploi, Groupama Banque a également mis en place une démarche d'achats solidaires en développant des partenariats avec des entreprises du secteur adapté et protégé. Le montant des achats réalisé dans ce secteur s'élève pour 2016 à 26 991,95 euros.

	2015*	2016	Périmètre (%)
Montant total des achats (€)* :	64 963 980,85	68 148 962,51	
- dont montant des achats locaux (€)	45 158 046,89	44 404 173,11	100%
Montant des achats effectués auprès du secteur adapté et protégé (€)	24 983,75	26 991,95	100%

*les données 2015 ont été recalculées en excluant les 3 filiales

b) Relations entretenues avec les différentes parties prenantes

Concernant les actions de mécénat, Groupama Banque soutient la Fondation Groupama pour la Santé qui, depuis 2000, s'est engagée dans la lutte pour vaincre les maladies rares. Différentes actions ont donc été organisées en ce sens. L'opération « Bougeons-nous contre les maladies rares » a permis de sensibiliser les collaborateurs et de les informer sur les besoins des associations. Au cours de cette semaine dédiée, cinq projets d'association ont été présentés sur la plateforme de crowdfunding *HelloAsso* afin que les collaborateurs des différentes entités participantes puissent élire leur projet préféré. Les deux projets les plus plébiscités ont reçu 1 000€ de la part de la Fondation Groupama.

Par ailleurs, Groupama Banque a participé le dimanche 5 juin à la marche solidaire « Ensemble pour vaincre les maladies rares » afin de soutenir l'association Kourir.

Les collaborateurs ont pu bénéficier, en contrepartie de dons, de séances d'ostéopathie pour soutenir l'association « Maladies Foie Enfants » dispensées par des étudiants en ostéopathie et leurs encadrants.

En 2016, Groupama Banque a organisé différentes actions pour récolter des dons qu'ils soient financiers ou non. Les salariés ont, par exemple, participé à la course «La Parisienne» en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Une campagne de don du sang a eue lieu le 17 mai. De plus, deux opérations ont été réalisées. La première concernait une collecte de vêtements pour enfants dans le cadre de la « Collecte Cœur de Gazelles ». Et la seconde était une collecte de jouets neufs pour les enfants malades de l'hôpital Robert Debré via l'association *Childrens of the world*.

Groupama Banque soutient différentes initiatives et parmi elles, l'Association Solidarité Madagascar. Le 28 juin 2016, une vente de biscuits s'est tenue au siège de l'entreprise, 1 043 euros ont été récoltés pour les orphelines de Mangoraka.

	2015	2016	Périmètre (%)
Mécénat et Dons contre les maladies rares			
Montants alloués par l'entreprise (€)	10 000	0	100 %
Dons des collaborateurs (€)	0	451	100 %
Autre type de Mécénat et Dons			
Montants alloués par l'entreprise (€)	3 254	5 200	100 %
Dons des collaborateurs (€) (nouvel indicateur en 2016)	--	1 043	100 %

c) Sous-traitance et fournisseurs

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et de la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une « Charte de déontologie Achats ».

Trois aspects sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, le comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Le Groupe Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand Groupe.

Les achats de Groupama Banque s'inscrivent dans cette stratégie. Dans ses appels d'offres, Groupama Banque demande à ses fournisseurs, par des clauses contractuelles spécifiques, de déclarer qu'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et les incite à adopter un comportement écoresponsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Les achats de biens et services de Groupama Banque sont, pour une part significative, effectués au travers du GIE Groupama Supports et Services et respectent donc ces critères. Pour les achats de prestations réalisés en direct par Groupama Banque, ces critères sont également respectés et les contrats comportent les clauses types du Groupe sur le développement durable, qui engagent les fournisseurs à respecter ces principes.

Il n'y a pas de sous-traitance sur les fonctions clés de Groupama Banque.

d) Loyauté des pratiques

Conformité

Le Groupe Groupama a mis en place un dispositif de conformité, couvrant toutes les activités du Groupe et visant à s'assurer que les pratiques sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

Groupama Banque a défini des normes de déontologie applicables à ses collaborateurs. Ces normes sont insérées dans le règlement intérieur de la Banque et les instructions permanentes de la Direction générale.

Conformément à la réglementation en vigueur et en tant que prestataire de service d'investissement, Groupama Banque a mis en œuvre des moyens d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts afin que les collaborateurs puissent agir en toutes circonstances d'une manière honnête, loyale et professionnelle, et ainsi servir au mieux l'intérêt des clients.

Groupama Banque dispose d'une organisation et de procédures destinées à prévenir les typologies de conflits d'intérêts par des mesures d'interdiction ou d'encadrement. Elle dispose, par ailleurs, d'un contrôle permanent et périodique qui permet de signaler tout risque potentiel de conflit d'intérêts non suffisamment maîtrisé.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'ensemble du Groupe a été mis en place.

La Direction Juridique du Groupe Groupama en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ; la mise en place d'un outil de profilage ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par e-learning aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Au sein de Groupama Banque, une entité dédiée (le Département risques opérationnels et contrôles au sein du Secrétariat général) a en charge la définition de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la formation des collaborateurs, le contrôle permanent de l'application de la politique dans l'ensemble des entités opérationnelles, l'analyse des alertes et la déclaration des soupçons à TRACFIN.

A leur arrivée, tous les collaborateurs de Groupama Banque suivent une formation « lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme », « lutte contre la fraude » ainsi qu'une formation « conformité ». Un an plus tard, une formation continue relative à ces thèmes est déployée auprès de ces collaborateurs.

e) Autres actions engagées, au titre du développement durable, en faveur des droits de l'homme

En référence au Groupe Groupama, Groupama Banque adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des droits de l'Homme, aux principes de l'organisation internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

4. Note Méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de reporting de Groupama Banque en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

a) Collecte des données

Processus de collecte

Les informations publiées dans le reporting de Groupama Banque sont collectées grâce aux contributions des services internes qui les transmettent au chargé de reporting de Groupama Banque. Les données environnementales, sociétales et sociales sont remontées via des questionnaires sous format Excel. Des actions de sensibilisation à l'utilisation des questionnaires et au processus de reporting en général sont régulièrement proposées par la Direction Communication corporate, interne et RSE de Groupama Banque. Par ailleurs, un accompagnement spécifique est assuré par le chargé de reporting pendant toute la durée de la campagne que ce soit sur la constitution ou la fiabilisation des indicateurs, la sensibilisation aux évolutions réglementaires et aux nouvelles exigences du reporting. Par exemple, en 2016, les contributeurs ont été sensibilisés aux nouvelles obligations liées à la loi El-Khomri ainsi qu'à l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte.

Les nouveaux indicateurs intégrés au reporting 2016 sont les suivants :

- Nombre de salariés travaillant à temps partiel ;
- Absence pour accident du travail et de trajet ;
- Absence pour autres congés conventionnels ;
- Montant des dons des collaborateurs récoltés (en dehors de ceux dédiés aux maladies rares).

Référentiel et définition des indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R. 225 de la loi Grenelle 2 et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama Banque.

La liste des indicateurs environnementaux, sociétaux et sociaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul et les règles de collecte sont précisées dans le document « Reporting extra-financier de Groupama Banque, principes et fonctionnement », remis à jour chaque année et mis à disposition des contributeurs.

L'ensemble de ces définitions reprend les règles et les référentiels utilisés au niveau du Groupe Groupama. Certains indicateurs spécifiques aux activités et contexte de Groupama Banque sont également définis dans ces documents. C'est notamment le cas pour :

- Les indicateurs concernant les « Achats Responsables » :
 - o Montant total des achats (€),
 - o Montant des achats locaux (€),
 - o Montant des achats effectués au sein du secteur adapté et protégé (€).
- Montant délivré à l'ADIE ;
- Le montant des investissements dans un fonds climatique responsable.

Période de Reporting

La période de reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225 de la loi Grenelle 2. Les périodes coïncident, pour la majorité des indicateurs RSE, aux périodes de reporting du Groupe Groupama. Ainsi, les indicateurs concernant l'environnement, le mécénat et la prévention interne sont collectés par année glissante, du 1er novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016 dans le cas présent.

Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées par année civile, ici du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Il en est de même pour les indicateurs sociétaux:

- Montant des achats totaux (€) ;
- Montant des achats locaux (€) ;
- Montant des achats dans le secteur adapté et protégé (€) ;
- Le montant délivré à l'ADIE (€).

b) Périmètre du Reporting

Suite à la prise de participation à hauteur de 65% du Groupe Orange dans Groupama Banque en 2016, le périmètre de reporting RSE concerne, cette année, uniquement l'établissement bancaire Groupama Banque. Il convient de noter que les filiales suivantes : Groupama Asset Management, Groupama Epargne Salariale et Groupama Immobilier ne sont plus intégrées dans le reporting de Groupama Banque (conformément au périmètre financier).

Lorsque les informations n'ont pas été collectées, les règles suivantes ont été appliquées :

- Lorsque les indicateurs ne sont pas applicables, la valeur affectée pour ces indicateurs est signalée par l'acronyme « N/A ».
- Lorsque l'indicateur n'a pas été demandé en 2015, il s'agit donc d'une nouvelle donnée, le signe "--" est indiqué dans la colonne 2015.

c) Consolidation et publication des données

Pour une meilleure comparabilité entre 2015 et 2016, les données 2015 ont été retraitées de sorte à retranscrire les seules données relatives à Groupama Banque (exclusion des données des trois anciennes filiales de la Banque).

Processus de consolidation

L'ensemble des données environnementales, sociétales et sociales remontées par les contributeurs sont consolidées par le chargé de Reporting RSE de Groupama Banque.

La consolidation est précédée d'une validation pour chaque indicateur au moyen des contrôles suivants :

- Distinction non applicable / non disponible : lorsque la valeur zéro est renseignée pour un indicateur dans les documents de reporting, le chargé de reporting RSE de Groupama Banque, demande aux contributeurs concernés de préciser si cela est dû au fait que l'indicateur est non applicable ou au fait que la donnée est à zéro.
- Puis des tests de cohérence.

Les tests de cohérence portent sur :

- La comparaison des données N et N-1 sur les indicateurs :
 - Environnementaux et sociétaux : pour une variation de plus ou moins 20% ;
 - Sociaux : pour une variation de plus ou moins 10%.

Dans ces hypothèses, le contributeur est alerté et la donnée est validée dès lors que l'écart a été justifié, si besoin à l'aide de pièces justificatives.

De manière générale, après la consolidation d'un indicateur, la valeur totale finale et le ratio par ETP sont comparés avec les données de 2015 dans les tableaux du reporting.

Exclusions

Du fait de l'activité de Groupama Banque, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 n'ont pas été jugées pertinentes au regard de ses activités tertiaires de service, c'est le cas pour :

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- Les nuisances sonores et autres formes de pollution et l'utilisation des sols.

Immeubles gérés par le GIE G2S

En 2016, le reporting RSE couvre un périmètre restreint (conformément au périmètre financier) les deux immeubles concernés par la récolte de données environnementales sont :

- L'immeuble Le Dumas situé au 67 rue Robespierre à Montreuil.
- L'immeuble situé au 10 Square Friant les 4 Chênes à Amiens.

En règle générale, les données environnementales ont été gérées par le GIE G2S jusqu'au 31 juillet 2016. Après cette date, les Services Généraux de Groupama Banque ont récupéré la gestion des contrats liés aux données environnementales.

La Direction RSE, marque employeur et Communication interne du Groupe Groupama consolide les consommations établies par G2S pour chaque entité par l'application de proratas par ETP. Les répartitions des consommations spécifiques à Groupama Banque sont donc envoyées par le Groupe Groupama en appliquant une règle spécifique de GIE G2S concernant les immeubles partagés.

Il convient de noter que les Services Généraux de Groupama Banque ayant récupéré au cours de l'exercice 2016, la gestion des contrats permettant de fournir les données environnementales, il a été mis en place un reporting plus granulaire que celui de G2S avec des moyens techniques basiques (tableau Excel). Nous alertons encore une fois le lecteur quant à la difficulté de comparabilité des données de l'année N et N-1 sur le périmètre environnemental pour des raisons à la fois techniques, conjoncturelles et opérationnelles.

Précisions sur le calcul des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ sont publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- Scope 1 : émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par Groupama Banque hors fluides frigorigènes non significatifs ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée ;
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicule terrestre non détenu par Groupama Banque et à l'exclusion des émissions indirectes pouvant être attribuées aux encours du portefeuille d'investissement.

Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs sont fournis par le Groupe Groupama. Ils proviennent du site de l'ADEME et prennent uniquement en compte le périmètre combustion des scopes sans prendre en compte l'acheminement. Ci-dessous, se trouvent les facteurs d'émission utilisés pour le calcul du Bilan Carbone en 2016 :

Scope 1		
Fioul domestique - France	272	gCO ₂ /kWh PCI
Gaz naturel - France	184	gCO ₂ /kWh PCS
Voiture détenues	170	gCO ₂ /km

Scope 2		
Electricité - France	60	gCO ₂ /kWh
Chaleur - France	223,3	gCO ₂ /kWh
L'eau glacée - France	33,3	gCO ₂ /kWh

Scope 3		
Voitures non détenues	170	gCO ₂ /km
Avion	107	gCO ₂ /p.km
Train - France	5,6	gCO ₂ /p.km

Précisions sur les données sociales

Concernant les accords collectifs auxquels il est fait référence dans ce reporting 2016, il convient de noter qu'il s'agit d'accords du Groupe Groupama. Cependant, Groupama Banque est sortie du comité du Groupe Groupama à la date du 5 octobre 2016 suite à l'entrée d'Orange au capital de la Banque. Depuis cette date, ces accords ne sont théoriquement plus applicables, néanmoins, Groupama Banque continue à décliner les actions et les mesures de prévention initialement instaurées par les accords du Groupe Groupama jusqu'à ce que les accords du Groupe Orange puissent être déclinés au niveau de la Banque. En effet, les accords du Groupe Orange ne sont pas directement applicables dans la mesure où le processus d'adhésion à mener par les nouvelles filiales requiert un certain laps de temps.

En 2017 la future Orange Bank travaillera avec le Groupe Orange sur les thématiques RSE ainsi que sur le reporting RSE.

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 MARS 2017

À titre ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport qui se soldent par une perte de -21 173 563,24 euros.

L'Assemblée générale donne en conséquence aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est [...]

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prend acte des conventions visées à l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est [...]

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels décide d'affecter la perte de l'exercice, d'un montant de - 21 173 563,24 euros, au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, Il est rappelé qu'il n'a pas eu de dividende versé en 2015, qu'un dividende de 0,46 euro par action a été distribué en 2014, qu'un dividende de 1,35 euro a été distribué au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est [...]

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat de la Société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, pour six années, soit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée générale décide de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est [...]

À titre extraordinaire

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, délibérant à titre extraordinaire et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et constaté que le capital social est intégralement libéré, décide de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de soixante-dix-sept millions (77.000.000) d'euros pour porter le capital de la Société de deux cent vingt millions huit cent vingt-cinq mille sept cent douze (220.825.712) euros à deux cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent vingt-cinq mille sept cent douze (297.825.712) euros. Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de quatre millions huit cent douze mille cinq cent (4.812.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de seize (16) euros chacune, émises au pair sans prime d'émission, à libérer intégralement lors de leur souscription, le nombre total d'actions de la Société passant ainsi de treize millions huit cent un mille six cent sept (13.801.607) actions à dix-huit millions six cent quatorze mille cent sept (18.614.107) actions.

Les actionnaires pourront exercer leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Ils pourront également céder ou renoncer, totalement ou partiellement, à leur droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions légales.

Les souscriptions seront libérées en numéraire au moyen de versements en espèces. Les fonds en numéraire versés à l'appui des souscriptions seront déposés sur le compte ouvert par la Société à cet effet dans les livres d'Orange Bank dont le siège social est 67 rue Robespierre à Montreuil (93100).

L'Assemblée générale décide d'attribuer, conformément à l'article L. 225-133 du Code de commerce, un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible, laquelle répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits de souscription y afférents possédés par les souscripteurs (y compris à raison de leur acquisition ou de la renonciation à leur bénéfice desdits droits de souscription), dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions.

Les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription, qui sera ouverte à compter des présentes décisions, soit à compter du 14 mars 2017 jusqu'au 30 mars 2017 inclus, et qui sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites par libération de la totalité de la valeur nominale dans les conditions prévues par le second alinéa de l'article L. 225-41 du Code de commerce (à savoir si tous les droits de souscription à titre irréductible ont été exercés ou si l'augmentation de capital a été intégralement souscrite après renonciation individuelle à leurs droits de souscription des actionnaires qui n'ont pas souscrit).

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des actionnaires. Elles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits, à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

La réalisation de l'augmentation de capital nécessitera, conformément à l'article L. 225-146 du Code de commerce, l'obtention du certificat du dépositaire.

Cette résolution est [...]

SIXIÈME RÉOLUTION

Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce, décide en cas d'adoption de la présente résolution :

- que le Conseil d'administration, disposera d'un délai maximum de six mois, pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-2 du Code du travail ;
- d'autoriser le Conseil d'administration, à procéder à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1% du capital social réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20, du Code du travail; en conséquence, cette autorisation entraîne la suppression de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. La présente autorisation serait consentie pour une durée de 5 ans à compter de la décision de l'Assemblée délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une augmentation de capital en numéraire dans la limite de 1% du capital social actuel de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera déterminé dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du Code du travail ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la Société ;
- délègue au Conseil d'administration le soin d'arrêter la liste de bénéficiaires et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux ;
- donne, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Conseil d'administration en vue de fixer toutes les modalités d'émission des actions nouvelles, constater la réalisation de l'augmentation de capital, procéder à la modification corrélative des statuts et aux formalités consécutives, et plus généralement en vue de faire le nécessaire.

Cette résolution est [...]

SEPTIÈME RÉOLUTION

Modification des statuts suite à la réalisation de l'augmentation de capital

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, décide, sous la condition de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

- il est ajouté à la fin de l'article 6 le paragraphe suivant, étant précisé que le reste de l'article demeure inchangé :

« **Article 6** **APPORTS**
(...)

Aux termes des décisions de l'assemblée générale mixte du 14 mars 2017, le capital social a été augmenté d'un montant de soixante-dix-sept millions (77.000.000) d'euros par émission de quatre millions huit cent douze mille cinq cent (4.812.500) actions ordinaires de seize (16) euros de valeur nominale chacune »

- le texte actuel de l'article 7 est remplacé par le texte suivant :

« **Article 7** **CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent vingt-cinq mille sept cent douze (297.825.712) euros. Il est divisé en dix-huit millions six cent quatorze mille cent sept (18.614.107) actions de seize (16) euros de valeur nominale chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et de même catégorie. »

La réalisation de la condition à laquelle est subordonnée la présente modification des statuts sera constatée par l'émission par la banque dépositaire des fonds et/ou le Commissaire aux Comptes de la société, du ou des certificats visés à l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Cette résolution est [...]

HUITIÈME RÉSOLUTION

Modification des statuts suite à la décision de non désignation d'un suppléant de la Société KPMG (loi Sapin 2)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, décide, sous la condition de l'approbation de la quatrième résolution, de modifier l'article 17 des statuts de la manière suivante :

Le texte actuel de l'article 17 des statuts est remplacé par le texte suivant :

« **Article 17 COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'Assemblée générale ordinaire désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, deux commissaires aux comptes titulaires et, le cas échéant, deux commissaires aux comptes suppléants. »

Cette résolution est [...]

À titre mixte

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes décisions, afin d'effectuer toutes formalités de publicité et/ou de dépôt requises par les dispositions légales applicables.

Cette résolution est [...]

COMPTES SOCIAUX - 31 DÉCEMBRE 2016

▪ BILAN	76
▪ COMPTE DE RÉSULTAT	77
▪ HORS-BILAN	77
▪ ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	78
▪ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX	104
▪ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	108
▪ FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016	111

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

BILAN

(En milliers d'euros)

ACTIF	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variations
Caisse, banque centrale	13 743	48 996	- 35 253
Effets publics et valeurs assimilées	716 041	766 400	- 50 359
Créances sur les établissements de crédit	948 711	279 690	669 021
Opérations avec la clientèle	2 163 550	2 034 384	129 166
Obligations et autres titres à revenu fixe	862 048	1 046 470	- 184 422
Actions et autres titres à revenu variable	17	35	- 18
Participations et autres titres détenus à long terme	290	77	213
Parts dans les entreprises liées	-	125 697	- 125 697
Immobilisations incorporelles	16 005	15 584	421
Immobilisations corporelles	1 155	1 660	- 505
Autres actifs	110 976	93 081	17 895
Comptes de régularisation	27 360	13 636	13 724
TOTAL ACTIF	4 859 896	4 425 710	434 186

PASSIF	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variations
Dettes envers les établissements de crédit	467 415	651 392	- 183 977
Opérations avec la clientèle	3 786 135	3 147 865	638 270
Dettes représentées par un titre	131 650	85 734	45 916
Autres passifs	16 224	19 953	- 3 729
Comptes de régularisation	99 453	95 651	3 802
Provisions	14 690	16 185	- 1 495
Dettes subordonnées	27 785	27 442	343
CAPITAUX PROPRES	337 717	376 453	- 38 736
Capital souscrit	220 826	120 826	100 000
Primes d'émission	104 808	171 412	- 66 604
Réserves	12 083	22 830	- 10 747
Report à nouveau	-	61 385	- 61 385
Résultat de l'exercice	- 21 174	5 035	- 26 210
TOTAL PASSIF	4 859 896	4 425 710	434 186

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros+ = produit / - = charge)

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variations
Intérêts et produits assimilés	90 962	91 446	- 484
Intérêts et charges assimilées	- 49 828	- 49 548	- 280
Revenus des titres à revenu variable	25 262	24 027	1 235
Commissions (produits)	61 025	65 263	- 4 238
Commissions (charges)	- 8 968	- 9 958	990
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	- 2 181	- 1 490	- 691
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 1 268	- 4 112	2 844
Autres produits d'exploitation bancaire	2 197	1 054	1 143
Autres charges d'exploitation bancaire	- 16 538	- 18 459	1 921
PRODUIT NET BANCAIRE	100 663	98 223	2 440
Charges générales d'exploitation	- 95 957	- 83 616	- 12 341
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	- 1 096	- 1 162	66
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 610	13 445	- 9 835
Coût du risque	- 10 394	- 8 029	- 2 365
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 6 785	5 415	- 12 200
Gains et pertes sur actifs immobilisés	- 14 674	- 680	- 13 994
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 21 459	4 735	- 26 194
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôt sur les sociétés	285	301	- 16
Dotations au Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-	-	-
RESULTAT NET	- 21 174	5 036	- 26 210

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Engagements donnés	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variations
Engagements de financement	561 501	523 365	38 136
Engagements de garanties	21 204	17 399	3 805
Engagements sur titres	-	-	-
Autres engagements	1 364 654	1 446 461	- 81 807
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 947 359	1 987 225	- 39 866

Engagements reçus	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variations
Engagements de financement	-	-	-
Engagements de garantie	744 144	636 051	108 093
Engagements sur titres	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	744 144	636 051	108 093

Autres engagements	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Variations
Engagements douteux	206	206	-
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS	206	206	-

Note n°1 – Les comptes annuels – Annexe aux comptes sociaux

L'annexe aux comptes annuels de l'exercice 2016 d'Orange Bank a été rédigée avec le souci de compléter et de commenter l'information donnée par le bilan d'un total de 4 859 895 637,68 euros, et par le compte de résultat qui dégage une perte nette de 21 173 563,24 euros.

Les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2016 sont présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les comptes d'Orange Bank sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés établis par la société Rapp 77.

Faits marquants

En 2015, l'année avait notamment été marquée par les travaux menés par la Banque pour répondre à la consultation d'Orange qui recherchait un partenaire pour lancer une offre de Banque mobile innovante.

Un processus s'est engagé, qui dès le 4 janvier 2016 a été marqué par l'annonce de l'entrée de Groupama et d'Orange en négociations exclusives, en vue de conclure un partenariat pour développer un modèle bancaire nouveau, l'objectif étant de déboucher sur l'acquisition par Orange de 65% de Groupama Banque, afin de bénéficier d'une infrastructure déjà opérationnelle et rodée.

Quatre mois plus tard, le 22 avril 2016, Orange et Groupama ont signé un accord annonçant l'entrée d'Orange à hauteur de 65% au capital de Groupama Banque, après obtention de l'accord des autorités réglementaires et prudentielles françaises et européennes.

Cet accord a été obtenu le 29 septembre 2016 (sous réserve des conditions résolutoires et suspensives), et lors du Conseil d'Administration de la Banque du 4 octobre 2016 Orange est devenu actionnaire majoritaire de celle-ci, destinée à devenir Orange Bank dès janvier 2017, Groupama en conservant 35%.

Cette prise de contrôle d'Orange s'est faite par l'intermédiaire de la société holding Rapp 77 (future « compagnie financière d'Orange Bank ») et a été structurée comme suit :

- Apport par Groupama de 100% des titres Groupama Banque préalablement détournée de ses filiales (Groupama Asset Management, Groupama Immobilier et Groupama Epargne Salariale) à Rapp 77, filiale d'Orange, rémunéré à hauteur de 35% du capital de cette holding ;
- Signature par Orange de contrats de services (marque et distribution) en faveur de Rapp 77, à la date d'entrée en vigueur des accords.

Le conseil d'administration du 4 octobre 2016 a également nommé André Coisne Directeur général de Groupama Banque et reconduit Delphine d'Amarzit dans ses fonctions de Directrice générale déléguée (les deux étant dirigeants effectifs). Ce changement de gouvernance s'est accompagné d'une réorganisation de la Banque autour de cinq nouvelles directions :

- Distribution & relation client ;
- Opérations, engagements, finances et secrétariat général ;
- Marketing, communication & expérience client ;
- Transformation digitale, process & SI ;
- Ressources humaines.

Prise de participation majoritaire, dans le capital d'Orange Bank (ex Groupama Banque), du Groupe de télécom Orange

En date du 4 octobre 2016, les actionnaires historiques d'Orange Bank, Groupama SA et Groupama Gan Vie, ont apporté 100% de leurs titres Orange Bank à la Compagnie Financière Holding (« la CFH ») Rapp 77. La CFH est détenue, après cet apport de titres, à 35% par le Groupe Groupama et 65% par Orange Participations.

Conformément à la décision des actionnaires Orange Bank (ex Groupama Banque) à procéder à une opération dite de détournement consistant à transférer au Groupe Groupama les 3 filiales détenues par ex Groupama Banque, soit : Groupama Asset Management, Groupama Immobilier et Groupama Épargne Salariale. Les opérations se sont déroulées ainsi :

- Orange Bank a vendu à Groupama SA la totalité de sa participation dans Groupama Épargne Salariale ;
- Orange Bank a apportée à une filiale de Groupama Sa, Astorg 2, la totalité de sa participation dans Groupama Asset Management et Groupama Immobilier. En rémunération de cet apport de ces deux participations, Orange Bank a reçu des titres d'Astorg 2. Ces opérations n'ont pas dégagé de résultat.
- À la suite de ces opérations, et conformément aux décisions des actionnaires, Orange Bank a procédé à des distributions exceptionnelles pour un montant de 143 771 250,47 euros imputées sur la prime d'émission et sur les réserves distribuables disponibles, sous la forme suivante :
 - une première distribution en cash pour 15 719 870,08 euros, correspondant aux fonds reçus de la cession de Groupama Épargne Salariale,
 - une seconde distribution sous forme de distribution en nature pour 109 970 863,39 euros correspondant aux titres Astorg 2 reçus précédemment,
 - une troisième distribution exceptionnelle sous forme de cash pour un montant de 18 080 516 euros.

Toujours en date du 4 octobre 2016, la CFH a souscrit à une augmentation de capital d'Orange Bank de 100 000 000 d'euros.

Le TSDI, Titres Subordonné à Durée Indéterminée, historiquement souscrit par le Groupe Groupama, a été entièrement remboursé en date du 4 octobre 2016 et a été remplacé par un titre subordonné de montant équivalent souscrit par le Groupe Orange.

Le fonds de commerce inscrit à l'actif de la Banque a été passé en non valeur en date du 4 octobre 2016. Ce fonds de commerce a été créé en 1999 lors de la restructuration du pôle financier de Groupama et du GAN suite à l'acquisition de ce dernier par Groupama. Il était essentiellement lié à la plus value latente attachée à Groupama Asset Management et à sa capacité financière à remonter régulièrement des dividendes.

Dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la nouvelle offre, qui devrait être lancée courant 2017, les dépenses contribuant à celle-ci font l'objet d'activation (immobilisation en cours) dans le respect des règles comptables en vigueur. Ceci explique la croissance du poste « immobilisation en cours » à l'actif du bilan.

Événements postérieurs à la clôture

En date du 16 janvier 2017 Groupama Banque a changé de dénomination sociale, pour Orange Bank.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice 2016 sont arrêtés en application des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels, à savoir :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables ;
- L'indépendance des exercices ;
- Dans le respect du principe de prudence.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations sont comptabilisées selon les intentions de gestion :

- Les prêts accordés sont comptabilisés au coût historique. Les commissions et les coûts marginaux de transaction perçus ou payés à l'octroi des crédits sont comptabilisés sur la durée de vie de ceux-ci au prorata temporis. En cas de risque de non remboursement, les prêts font l'objet de dépréciation sous forme de provision.
- Les titres acquis sont classés selon trois intentions de gestion :
 - Portefeuille de négociation : intention de revendre rapidement avec une évaluation en mark to market ;
 - Portefeuille d'investissement : intention de garder ceux-ci jusqu'au remboursement, cette catégorie ne concerne que des titres à revenu fixe. Les titres achetés sont comptabilisés au coût historique, les produits étant comptabilisés sur la durée de vie de ceux-ci au prorata temporis. En cas de risque de non remboursement les titres font l'objet de dépréciation sous forme de provision.
 - Portefeuille de placement : accueille tous les titres qui ne répondent pas aux deux intentions de gestion précédentes. Les produits sont rapportés au compte de résultat prorata temporis. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, par contre les moins-values font l'objet de dépréciation sous forme de provision.

Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation au mark to market est corrigée pour intégrer une décote d'illiquidité.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les créances et dettes répondant aux conditions suivantes (même contrepartie, exigibilité et devise identiques, existence d'une lettre de fusion de comptes) ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements, des dépréciations pour créances douteuses ou des provisions sont dotées dans les résultats.

Conformément aux textes en vigueur, les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière) sont automatiquement classés en encours douteux. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés.

Les *encours de crédit*, ayant fait l'objet d'un classement en encours douteux depuis moins d'un an, doivent être isolés dans une catégorie comptable spécifique.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non perception par Orange Bank de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins pour les créances sur crédits à la consommation (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses. Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle.

Pour un *débiteur donné*, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par *contagion*, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les *créances douteuses* peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché ou des conditions d'origine est enregistrée en « *Coût du risque* » lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Un *encours douteux compromis* est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Cette identification intervient au plus tard à la échéance du terme. Un encours douteux est présumé compromis un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées. Le classement en encours douteux compromis entraîne par *contagion* le classement dans cette catégorie des autres encours relatifs à la contrepartie concernée.

Les *encours douteux* donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables. Le calcul est basé sur l'historique des pertes constatées sur les dossiers clôturés et en prenant en compte l'effet actualisation des flux recouvrables.

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

La méthode utilisée consiste à répartir sur les cinq dernières années des concours accordés, afin de déterminer le flux recouvrable à actualiser. Les mises en place pour chaque ligne de produits sont déduites des encaissements constatés ainsi que les pertes pour irrécouvrabilités réelles ou estimées. Le flux recouvrable ainsi déterminé est actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine. Le stock des flux recouvrables antérieur aux cinq dernières années est réputé exigible immédiatement.

Pour l'exercice 2016, l'impact net en compte de résultat de cette actualisation est un produit de 502 milliers d'euros. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Par ailleurs, les encours de créances restructurées, reclassés dans la catégorie des crédits sains, ne font plus l'objet de provisions, conformément à ce que prévoit la réglementation.

Une dépréciation peut-être constituée afin de couvrir le risque de recouvrement des flux à encaisser subsistant suite à une restructuration.

De telles modifications de valeurs sont enregistrées dans la rubrique « *Coût du risque* ».

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuille homogène. Cette analyse permet d'identifier des Groupes de contreparties qui, compte tenu d'évènements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement. Compte tenu d'évènements économiques exceptionnels, des provisions collectives additionnelles peuvent être constatées au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique donnés.

Une provision collective sur les encours sains est déterminée par marché. Le stock de provisions au passif s'élève à 3,739 millions d'euros au 31 décembre 2016.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classifiés en fonction de :

- leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et titres de l'activité de portefeuille, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente dans un délai inférieur à un an. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, sous la rubrique : « *Gains sur opérations de portefeuille de négociation* ».

Titres de placement

Ce sont les titres qui sont acquis dans une intention ni de transaction, ni d'investissement.

Quand ceux-ci sont disponibles, ils sont valorisés sur la base de cours de Bourse, ou de notations externes, sinon des modèles internes communément admis sont utilisés. La différence entre la valeur comptable – corrigée des amortissements des surcotes et décotes – et le prix de marché des titres, fait l'objet d'un provisionnement par titres de même nature, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que la Banque a l'intention de détenir de façon durable jusqu'à l'échéance.

Conformément aux règles comptables, seuls les intérêts courus et échus sont comptabilisés en compte de résultat.

Les dotations et reprises de provisions pour risque de contrepartie de titres d'investissement sont enregistrées sous la rubrique : « *Gains et pertes sur actifs immobilisés* ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « *Revenus des titres à revenu variable* ».

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « *Gains sur opérations du portefeuille de placement* ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique : « *Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe du compte de résultats* ».

Titres de participation, de filiale et autres titres immobilisés

Il s'agit :

- d'une part, des titres représentant au moins 10% du capital d'une entreprise et dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle ;
- d'autre part, des titres détenus sur une longue période dans la seule intention d'en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans intervention dans la gestion de la société émettrice.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « *Revenus des titres à revenu variable* ».

Les titres de participation sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, le cours de bourse, la capitalisation de résultats. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées sous la rubrique : « *Gains et pertes sur actifs immobilisés* ».

En cas de capitaux propres négatifs, un complément de provision est comptabilisé en provision pour risques et charges.

La Banque n'a aucune exposition envers des structures non régulées.

Test de dépréciation des titres de participation

Les sociétés contrôlées font l'objet d'une campagne annuelle de valorisation dans le trimestre précédent l'arrêté des comptes annuels.

Les sociétés ayant un historique de distribution de dividendes avec un maintien ou une progression de leurs capitaux propres sont réputées sans besoin de provisionnement. Ce principe peut être remis en cause par la connaissance d'événements défavorables ou représentatifs de risques.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée d'usage estimée des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive :

- Agencements 5 ans à 9 ans selon la localisation
- Mobilier de bureau 10 ans
- Matériel de bureau, véhicules 4 ans
- Logiciels acquis 12 mois à 10 ans

Ces règles ont été déterminées en application du règlement 2014-07 du 26 novembre 2014.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser, attachés à ces titres, sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts sous la rubrique : « *Emprunts obligataires et autres titres à revenu fixe* » du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Composition du capital social

Le capital social d'Orange Bank est de 220 825 712 euros, composé de 13 801 607 actions qui se répartissent comme suit :

- Rapp 77 13 801 606 actions soit 99,999%
- Orange Participations 1 action

Provisions pour risques et charges

En application du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise (litiges, ...).

Les provisions comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature, et pour risques divers et litiges ;
- les provisions collectives sectorielles notamment sur les rentes viagères.

La Banque n'a pas de risque sur les pays émergents.

La Banque n'a pas constitué de provision pour grosse réparation, n'ayant pas identifié d'élément en justifiant.

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 (relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement), les comptes et plans d'épargne logement comportent différentes composantes qui génèrent des droits et des engagements pour leurs titulaires, et symétriquement, pour les établissements de crédit. Pour les établissements de crédit, ces engagements génèrent des conséquences de deux natures qu'il convient de provisionner :

1. Rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.
2. Prêter au client à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat.

L'impact sur le compte de résultat n'est pas significatif.

Litiges

Orange Bank fait l'objet de deux contentieux historiques où les demandeurs réclament au total environ 350 millions d'euros au titre du préjudice financier qu'ils prétendent avoir subi. Orange Bank considérant ces réclamations non fondées et les contestant fermement, le Groupe n'a comptabilisé aucun passif, à l'exception d'une provision couvrant les frais de défense de la Banque.

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, les positions de change au comptant et les opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du présent règlement, sont parallèlement rapportés au compte de résultat sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014. Ainsi, les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes hors bilan pour la valeur nominale des contrats (cf. notes n°17 et 18). Ce montant représente le volume des opérations en cours, il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférant à ces instruments :

- **Opérations de couverture**

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en résultat net sur opérations financières.

- **Opérations de marché**

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, d'autre part, des instruments qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture, éventuellement corrigée d'une décote prudentielle. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats en résultat net sur opérations financières, dans les rubriques : « *Résultat net des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme* » ou « *Résultat net des opérations de change et sur instruments financiers assimilés* ».

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrées dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata-temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Engagements en matière de retraites

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont provisionnés à la clôture de l'exercice. Ces engagements sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité en fonction du taux de rotation du personnel, des salaires futurs actualisés et des charges sociales. Le calcul des engagements a été effectué par une société externe sur la base des données individuelles.

Les engagements en matière de médaille du travail sont provisionnés à la clôture de l'exercice.

Engagements de hors-bilan

La banque constate dans le hors-bilan les engagements irrévocables donnés ou reçus.

Évaluation de certains postes du compte de résultat

• Commissions

Les commissions sont comptabilisées en fonction de la réalisation des prestations auxquelles elles se rattachent, soit immédiatement en résultat, soit de façon étalée.

Pour les prestations ponctuelles, celles-ci sont directement comptabilisées en compte de résultat.

Les commissions sur courtage sont enregistrées en fonction de la date d'opération et non de la date de dénouement.

• Frais de personnel

La rubrique « *Frais de personnel* » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Les engagements en matière de compte épargne temps ont été enregistrés pour un montant de 1,4 million d'euros charges sociales incluses.

Orange Bank bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6% pour cet exercice. Il progressera de 1% en 2017. Pour l'exercice 2016, le CICE s'élève à 608 milliers d'euros.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- D'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- Des développements informatiques et de processus liés à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- De formation des collaborateurs ;
- D'actions liées au développement durable.

• Impôts sur les bénéfices

La Banque membre depuis le 1^{er} janvier 2002, du Groupe d'intégration fiscale dont la société mère était Groupama SA, est sortie de celui-ci, en date du 1^{er} janvier 2016, du fait de la prise de participation de Rapp 77 dans son capital. La sortie du groupe d'intégration fiscale n'a pas donné lieu à indemnité.

- Nature et contenu spécifique de la rubrique « *Impôts sur les bénéfices* » :

À la clôture de l'exercice, la rubrique « *Impôts sur les bénéfices* » se décompose comme suit :

Compte - « Impôts sur les sociétés - Produits » : 285 milliers d'euros qui correspondent à des crédits d'impôts.

• Dépenses environnementales

La Banque, compte tenu de ses activités, n'a pas à constater de charges, passifs ou actifs environnementaux.

Honoraires des CAC

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat s'élève à 620 722 euros, dont 434 246 euros au titre du contrôle légal des comptes et 186 476 euros au titre des rapports légaux connexes (rapports sur la fonction dépositaire et la protection des avoirs ou le contrôle des déclarations TLTRO) des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Effectif

• Rémunérations allouées aux membres du Comité exécutif

La rémunération allouée au titre de l'exercice à raison de leur fonction s'élève à 471 243,15 euros nets de toutes cotisations ou retenues. Le Comité exécutif est composé au 31 décembre 2016 de 6 membres.

<i>Effectif moyen (CDD+CDI+ALD)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Employés	292	295
Cadres	322	305
Total	614	600

Exposition aux dettes des pays à risque

La banque n'a pas d'engagement sur des pays hors de la zone Euro.

Note n°2 – Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016					31 décembre 2015
	< 1 mois	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Comptes et prêts	945 994		945 994	18	946 011	277 006
>A vue	103 152		103 152	0	103 152	174 871
>A terme	842 842		842 842	18	842 859	102 135
Valeurs reçues en pension	-		-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	16		16	-	16	-
Prêts subordonnés	-	2 682	2 682	1	2 683	2 684
Sous total	946 010	2 682	948 692	19	948 711	279 690
Provisions			-		-	-
VALEURS NETTES	946 010	2 682	948 692	19	948 711	279 690

Note n°3-1 – Opérations avec la clientèle : Analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016										31 décembre 2015
	< 1 mois	> 1 < 3 mois	> 3 < 6 mois	> 6 mois < 1 an	1 an > 2 ans	2 ans > 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Créances commerciales										-	-
Autres concours à la clientèle	64 852	72 927	129 491	212 616	623 272	584 250	378 661	2 066 068	4 047	2 070 115	1 945 572
Titres reçus en pension livrée									-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	70 432							70 432	424	70 856	71 419
Créances douteuses	55 300							55 300	-	55 300	44 129
<i>Douteux</i>	28 454							28 454	-	28 454	18 402
<i>Douteux compromis</i>	26 846							26 846	-	26 846	25 727
SOUS TOTAL	190 585	72 927	129 491	212 616	623 272	584 250	378 661	2 191 800	4 471	2 196 271	2 061 119
Provisions	32 721							32 721		32 721	26 735
VALEURS NETTES AU BILAN	157 864	72 927	129 491	212 616	623 272	584 250	378 661	2 159 079	4 471	2 163 550	2 034 384

Note n°3-2 – Ventilation des créances de la clientèle par nature

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016					31 décembre 2015
	Créances Brutes	Créances Rattachées	TOTAL			Net
			Brut	Dépréciations	Net	
Créances commerciales		-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	1 082 237	2 075	1 084 312	-	1 084 312	1 072 703
Crédits à l'équipement	263 629	762	264 391	-	264 391	204 219
Crédits à l'habitat	718 004	1 208	719 212	-	719 212	604 726
Crédits à la clientèle - Autres crédit	2 197	4	2 201	-	2 201	63 923
Valeurs non imputées	1 017	-	1 017	-	1 017	1 445
Comptes ordinaires de la clientèle	69 415	424	69 839	-	69 839	69 974
Créances douteuses	55 300	-	55 300	- 32 721	22 579	17 394
<i>Douteux</i>	28 454		28 454	- 14 554	13 899	7 375
<i>Douteux compromis</i>	26 846		26 846	- 18 167	8 679	10 019
TOTAL CREANCES	2 191 800	4 472	2 196 271	-32 721	2 163 550	2 034 384

Note n°4-1 – Titres de transaction, de placement et d'investissement

(en milliers d'euros)	Transaction	Placement	Investissement	31 décembre 2016	31 décembre 2015
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	-	24 611	686 075	710 686	760 339
Titres Cotés		24 611	686 075	710 686	720 590
Titres non Cotés	-	-	-	-	39 749
Créances rattachées		6	5 349	5 355	6 061
Dépréciations		-	-	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	-	24 617	691 424	716 041	766 400
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	236 610	448 385	174 478	859 474	1 042 553
Titres Cotés	236 610	357 882	108 478	702 972	843 500
Titres non Cotés		90 503	66 000	156 503	199 053
Créances rattachées		2 552	654	3 206	4 811
Dépréciations		- 642	0	- 642	- 894
VALEURS NETTES AU BILAN	236 610	450 295	175 133	862 038	1 046 470
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		17		17	35
OPCVM		17	-	17	35
Dépréciations		-		-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	-	17	-	17	35
TOTAL VALEURS NETTES	236 610	474 929	886 557	1 578 096	1 812 905
VALEURS ESTIMATIVES	236 610	476 571	945 660	1 658 842	1 877 920

Note n°4-2 – Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe

(en milliers d'euros)	Analyse par durée résiduelle										
	<1 mois	1 mois - 3 mois	3 mois- 6 mois	6 mois- 1 an	1 an - 2 ans	2 an - 5 ans	+ 5ans	Sous-total 31 décembre 2016	Créances rattachées	Total 31 décembre 2016	31 décembre 2015
Obligations et titres à revenu fixe	42 185	90 847	65 603	143 601	180 989	203 472	132 145	858 842	3 206	862 048	1 071 970
Effets publics et valeurs assimilées	-	2 711	7 025	5 909	15 930	328 000	351 752	711 327	5 355	716 683	741 794
TOTAL	42 185	93 558	72 628	149 510	196 919	531 472	483 897	1 570 169	8 561	1 578 730	1 813 764
Dépréciations Effets Privés	-							-		-	-
Dépréciations Effets Publics			- 79	- 133	- 429			- 641		- 641	- 894
VALEURS NETTES AU BILAN	42 185	93 558	72 549	149 377	196 490	531 472	483 897	1 569 528	8 561	1 578 089	1 812 870

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

**Note n°5 – Valeur estimative des titres de participation,
parts dans les entreprises liées, autres immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TITRES DE PARTICIPATION				
Valeur brute	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
VALEURS NETTES DES TITRES DE PARTICIPATION	-	-	-	-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES				
Valeur brute	-	-	130 497	130 497
Provisions	-	-	4 800	4 800
VALEURS NETTES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	-	-	125 697	125 697
AUTRES TITRES A LONG TERME				
Valeur brute	290	290	77	77
Créances douteuses				
Provisions	-	-	-	-
VALEURS NETTES TITRES A LONG TERME	290	290	77	77
TOTAL	290	290	125 774	125 774

NB : les titres de filiales de Groupama Banque ont été cédés dans le cadre de la prise de participation d'Orange dans le capital

Note n°6 – Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 981	9 826	1 155	10 866	9 206	1 660
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *	53 040	37 034	16 005	52 141	36 557	15 584
VALEURS AU BILAN	64 021	46 860	17 161	63 007	45 764	17 244

* dont apport CGG 295 milliers d'euros

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°7 – Variation de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2016			
		Augmentation (acquisit. & dotations)	Diminution (Cession & reprises)	Autres mouvements	Total
TITRES DE PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	125 697	-	-	125 697	-
Valeur brute	130 499	-	-	130 499	-
Provisions	4 802	-	-	4 802	-
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	77	-	-	77	-
Valeur brute	77	-	-	77	-
VALEURS NETTES AU BILAN DES TITRES ET AVANCES	125 774	-	-	125 774	-
Immobilisations incorporelles (*)	52 141	15 581	-	14 682	53 040
Amortissements des immobilisations incorporelles	36 557	477	-	-	37 034
Immobilisations corporelles	10 866	115	-	-	10 981
Amortissements des immobilisations corporelles	9 206	620	-	-	9 826
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS	17 244	14 599	-	14 682	-
TOTAL EN VALEURS NETTES AU BILAN	143 018	14 599	-	140 456	-

(*) immobilisations incorporelles en cours de développement dans le cadre du projet Orange Bank

Note n°8 – Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
AUTRES ACTIFS	110 976	93 081
Débiteurs divers	14 180	8 102
Comptes de règlement	4 178	61
Dépôts de garantie versés	92 619	84 918
COMPTES DE REGULARISATION	27 360	13 636
Comptes d'encaissement et de transfert	234	165
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	460	1 317
Produits à recevoir	12 269	7 669
Charges constatées d'avance	844	304
Autres comptes de régularisation	13 551	4 180
VALEURS NETTES AU BILAN	138 336	106 717

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°9 – Dépréciations de l'actif

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2016			
		Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Total
Sur créances clientèle	26 735	20 037	14 051		32 721
Sur titres immobilisés	1	-			1
Sur autres actifs	194	-	30		164
TOTAL	26 930	20 037	14 080	-	32 886

Note n°10 – Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016						31 décembre 2015
	< 1mois	2ans > 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Compte et emprunts	17 294	433 140	16 946	467 380	35	467 415	651 392
A vue	17 294			17 294	-	17 294	26 255
A terme	-	433 140	16 946	450 086	35	450 121	625 137
VALEURS AU BILAN	17 294	433 140	16 946	467 380	35	467 415	651 392

Note n°11 – Comptes créditeurs de la clientèle

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016				31 décembre 2015
	< 1mois	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	3 071 798	3 071 798	110	3 071 908	2 393 293
Comptes et emprunts à terme	565	565	-	565	-
Comptes sur livrets et comptes d'épargne à régime spécial	671 572	671 572		671 572	648 334
Autres dettes envers la clientèle	16 278	16 278		16 278	53 358
Titres donnés en pension livrée	25 813	25 813	-	25 813	52 743
TOTAL	3 786 025	3 786 025	110	3 786 135	3 147 726

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°12 – Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016									31 décembre 2015
	< 1mois	> 1 < 3mois	> 3 < 6mois	> 6mois < 1an	1an > 2ans	2ans > 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Titres de créance négociable	1 700	-	1 200	7 210	41 200	76 550	127 860	3 790	131 650	85 734
dans la zone Euro	1 700	0	1 200	7 210	41 200	76 550	127 860	3 790	131 650	85 734
VALEURS AU BILAN	1 700	-	1 200	7 210	41 200	76 550	127 860	3 790	131 650	85 734

Note n°13 – Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
AUTRES PASSIFS	16 224	19 953
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3 570	14 772
Dépôts de garantie reçus	44	532
Créditeurs divers	12 609	4 649
COMPTES DE REGULARISATION	99 453	95 651
Comptes d'ajustement et d'écarts	6	5
Produits constatés d'avance	40 352	46 509
Charges à payer	49 867	41 031
Autres comptes de régularisation	9 227	8 106
VALEURS NETTES AU BILAN	115 677	115 604

Note n°14 – Provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016				31 décembre 2015
	Dotations	Reprise et utilisation	Autres mouvements	Total	
Risque d'exécution des engagements	1 163	2 205		9 017	10 059
Retraites et assimilées	945			3 243	2 298
Immobilisations financières				-	
Autres risques et charges	453	1 851		2 430	3 828
<i>dont Médaille du travail</i>	454	658		1 988	2 192
Charges exceptionnelles				-	-
VALEURS AU BILAN	2 561	4 056	-	14 690	16 185

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°15 – Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	> 1 < 3 mois	> 5 ans	Total	Total
Dettes subordonnées à durée indéterminée		27 443	27 443	27 441
TOTAL ZONE EURO		27 443	27 443	27 441
Dettes rattachées	343		343	1
VALEURS AU BILAN	343	27 443	27 785	27 442

Note n°16 – Evolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	Affectation du résultat N-1	Augmentation du capital	Autres mouvements	Distribution versée	Résultat au 31/12/2016	31 décembre 2016
Capital libéré	120 826		100 000				220 826
Primes d'émission	171 411			- 66 604			104 807
Réserves	22 830	2 249		- 12 996			12 083
Dont Réserve légale	9 833	2 249					12 082
Report à nouveau bénéficiaire	61 385	2 787		- 64 172			-
Résultat en instance d'affectation	5 035	- 5 035				- 21 174	21 174
Distribution de dividendes	-						-
TOTAL	381 487	-	100 000	- 143 772	-	- 21 174	316 542

Note n°17 – Opérations de change et emprunts en devises

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	184	185	38	39
Euros achetés non reçus	184		19	
Devises achetées non recues	-		19	
Euros vendus non livrés				19
Devises vendues non livrées		185		20
PRETS ET EMPRUNTS DE DEVISES	-	-	-	-
Devises prêtées non livrées	-		-	
Devises empruntées non livrées	-		-	
OPERATION DE CHANGE A TERME	14 275	15 815	77 435	80 373
Devises hors Euroland	8 198	8 198	67 739	13 206
Devises Euroland	6 078	7 617	9 695	67 167
REPORT/ DEPORT	1 898	3 814	12	4 406
TOTAL	16 358	19 814	77 485	84 818

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°18 – Opérations sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016				31 décembre 2015
	Spéculation	Opérations de couverture	Autres opérations	Total	
SWAPS de taux d'intérêts - Marché de gré à gré	-	484 315	-	484 315	493 169
- Euros	-	484 315	-	484 315	493 169
- Devises	-	-	-	-	-
FUTURS de taux - Marché organisé	342 000	-	-	342 000	371 800
- Achat de contrats BUND, BOBL, SCHATZ, Euribor	-	-	-	-	-
- Vente de contrats BUND, BOBL, SCHATZ, Euribor	342 000	-	-	342 000	371 800
TOTAL	342 000	484 315	-	826 315	864 969

Note n°18Bis – Durée restant à courir : instruments financiers à terme de couverture

SWAPS de taux d'intérêts - Marché de gré à gré - (en milliers d'euros)	31 décembre 2016				31 décembre 2015
	1 an - 2 ans	2 ans - 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Total en principal
Opérations de couverture	60 000	144 363	279 952	484 315	493 169

Note n°19 – Intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Opérations avec les établissements de crédit	1 094	1 481
Opérations avec la clientèle	62 309	61 080
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	27 537	28 862
Autres intérêts et produits assimilés	22	23
TOTAL	90 962	91 446

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°20 – Intérêts et charges assimilés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Opérations avec les établissements de crédit	2 941	878
Opérations avec la clientèle	32 520	33 706
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 875	14 697
Charges sur dettes subordonnées	492	267
Autres intérêts et charges assimilés	-	-
TOTAL	49 828	49 548

Note n°21 – Revenu des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres de participations et parts dans les entreprises liées	25 262	24 027
TOTAL	25 262	24 027

Note n°22 – Produits nets des commissions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	11	95	- 83	3	101	- 98
Sur opérations avec la clientèle	6 724	158	6 566	8 259	40	8 219
Sur opérations sur titres	1 491	5 220	- 3 729	2 023	5 536	- 3 513
Sur opérations de change	113	-	113	139	-	139
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	150	5	145	149	239	- 90
Prestations de services (cf note n° 23)	52 536	3 491	49 045	54 690	4 042	50 648
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	61 025	8 968	52 057	65 263	9 958	55 304

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°23 – Prestations de services

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	20 323	21 839
Produits nets sur moyens de paiement	26 064	26 558
Autres produits (charges) nets de services financiers	2 658	2 251
TOTAL	49 045	50 648

Note n°24 – Résultat sur opérations du portefeuille de négociation

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Opérations sur titres de transaction	175	1 030
Opérations de change	397	41
Pertes sur opérations réalisées avec les instruments financiers	- 2 753	- 2 561
TOTAL	- 2 181	- 1 490

Note n°25 – Résultat sur opérations du portefeuille de placement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dotations aux provisions		- 790
Reprises de provisions	253	
Dotations ou reprises nettes aux provisions	253	- 790
Titres de placement		
Plus-values de cession réalisées	913	501
Moins-values de cession réalisées	- 2 434	- 3 823
Solde net des moins-values de cession	- 1 521	- 3 322
Titres de l'activité de portefeuille		
Plus-values de cessions réalisées	-	
Moins-values de cessions réalisées	-	
Solde des plus et moins-values de cession	-	
Total	- 1 268	- 4 112

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°26 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	PRODUITS	CHARGES	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Autres résultats d'exploitation bancaire	2 197	- 1 799	398	89
Produits rétrocédés	-	- 14 739	- 14 739	- 17 494
TOTAL	2 197	- 16 538	- 14 341	- 17 405

Note n°27 – Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
FRAIS DE PERSONNEL	48 756	46 316
Salaires et traitements	30 002	28 279
Charges sociales	14 418	13 555
Intéressement	424	1 208
Impôts et taxes sur rémunérations	4 572	4 581
Autres charges de personnel (*)	- 660	- 1 307
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	47 201	37 300
Impôts et taxes	1 467	1 184
Services extérieurs	44 842	36 084
Autres charges diverses d'exploitation	1 347	271
Dotations Provisions pour risques	1 398	186
Reprise des Provisions pour risques	- 1 851	- 425
TOTAL	95 957	83 616

(*) Dont refacturation liée au personnel détaché

Note n°28 – Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	477	612
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	620	550
TOTAL	1 096	1 162

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note n°29 – Coût du risque

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dotations aux provisions	20 998	19 799
Provisions sur créances douteuses	20 105	18 316
Autres provisions	893	1 483
Reprises de provisions	16 021	17 071
Provisions sur créances douteuses	14 081	16 342
Autres provisions	1 941	729
Variation des provisions	- 4 977	- 2 728
Créances irrécouvrables non provisionnées	237	248
Créances irrécouvrables provisionnées	5 567	5 394
Récupérations sur créances totalement amorties	387	341
TOTAL	- 10 394	- 8 029

Note n°30 – Gains et pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Immobilisations financières (*)	- 14 674	- 680
TOTAL	- 14 674	- 680

(*) passage en perte du fonds de commerce

Note n°31 – Impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
TOTAL	285	301

* Crédits d'impôts remboursés



KPMGS.A.
Siège social Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1
France

Orange Bank (anciennement Groupama Banque)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
Orange Bank (anciennement Groupama Banque)
67, rue Robespierre- 93107 Montreuil Cedex



KPMGS.A.
Siège social Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1
France

Orange Bank (anciennement Groupama Banque)

Siège social: 67, rue Robespierre- 93107 Montreuil Cedex

Capital social : €.220 825 712

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Orange Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Provisionnement des risques de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités tel qu'il est exposé dans la note 1, dans sa partie « Principes comptables et méthodes d'évaluation », et dans les notes 3-1, 3-2 et 9 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions individuelles et collectives.

Valorisation des portefeuilles de titres et des instruments financiers

Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers. La note 1 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et les informations fournies dans les notes 4-1 et 4-2 de l'annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Ernst & Young Audit

*Orange Bank (anciennement Groupama Banque)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
28 février 2017*

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 février 2017

KPMG S.A.

Ernst & Young Audit

Isabelle Goalec
Associée

Olivier Drion
Associé



KPMGS.A.
Siège social Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1
France

Orange Bank (anciennement Groupama Banque)

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2016
Orange Bank (anciennement Groupama Banque)
67, rue Robespierre- 93107 Montreuil Cedex



KPMGS.A.
Siège social Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1
France

Orange Bank (anciennement Groupama Banque)

Siège social : 67, rue Robespierre- 93107 Montreuil Cedex
Capital social : €.220 825 712

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



Ernst & Young Audit

*Orange Bank (anciennement Groupama Banque)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
28 février 2017*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 28 février 2017

KPMG S.A.

Ernst & Young Audit

Isabelle Goalec
Associée

Olivier Drion
Associé

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016

SOCIÉTÉ OU GROUPE DE SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DE CAPITAL DÉTENU EN %	VALEUR D'INVENTAIRE DE TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA BANQUE NON REMB.	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS FOURNIS PAR LA BANQUE	C.A. DU DERNIER EXERCICE	BENEFICE NET OU PERTE DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA BANQUE AU COURS DE L'EXERCICE
				Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS :										
FILIALES NON REPRISES AU § 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PARTICIPATIONS NON REPRISES AU § 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-